

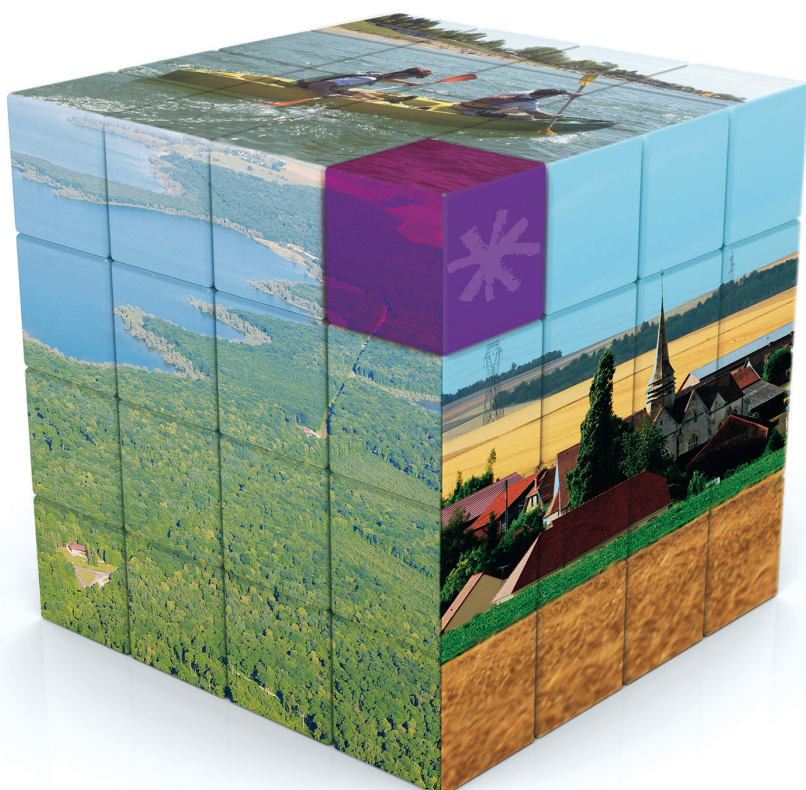
ACTES

Une autre vie s'invente ici



**LES PARCS,
ACTEURS DE L'EGALITE
DES TERRITOIRES**

DIVERSITE, COMPLEMENTARITE, UNE CHANCE POUR LES TERRITOIRES



**CONGRES
DES PARCS**

8 au 10 OCTOBRE 2014

Parc naturel régional de la Forêt d'Orient



Sommaire

Séance d'ouverture :

Discours introductifs	P 2
Interventions des experts.....	P 5
Table ronde	P 8
Eléments des trois conférences-débats :	P11

Séance de clôture :

Synthèse des travaux des ateliers par Marjorie Jouen, membre du Conseil d'orientation, de recherche et de prospective (Corp).....	P15
Discours de clôture.....	P17

Cette synthèse a été réalisée par l'Acteur rural
en janvier 2015

Village
ACTEURS TERRITORIAUX

Annexes :

Discours de Christian Branle	P 23
Discours de Jacqueline Colfort	P 27
Discours de Marie-Noëlle Rigollot	P 29
Discours d'Yves Fournier	P 32
Discours de Christophe Bay	P 34
Intervention de Vivien Roussez.....	P 36
Intervention de Martin Vanier.....	P 38
Synthèse des débats de Marjorie Jouen	P 42
Discours de Jean-Louis Joseph	P 46
Discours de Jean-Paul Bachy	P 52
Discours de François Baroin	P 57
Discours de Philippe Adnot	P 60
Discours de Jean-Louis Bianco	P 62
Remerciements de Dominique Lévêque	P 65

Retrouvez toutes les informations et les intervenants des ateliers
sur le site du Congrès : [http:// 2014-congres-des-parcs.fr/](http://2014-congres-des-parcs.fr/)



© Julie Baudry



© PNRL Clémentine Mervelet



© Pascal Bouguignon



© Pascal Bouguignon



Séance d'ouverture du Congrès

Discours introductifs

Les lacs : une opportunité de développement depuis 50 ans

A travers les différents discours d'ouverture du Congrès 2014 des Parcs naturels régionaux, les participants ont très vite saisi la particularité du territoire qui les accueillait. Le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient (PNRFO) s'est en effet appuyé sur une contrainte -la création il y a 50 ans de barrages et de lacs réservoirs pour éviter de nouvelles inondations catastrophiques en région parisienne- pour en faire un atout touristique et économique. Aujourd'hui, ce territoire attire 500 000 visiteurs chaque année, qui apprécient les activités qui se sont développées autour des lacs ainsi que la richesse patrimoniale et naturelle préservée. Petites ou grandes, les communes du Parc, qui ont tiré partie de ces atouts, sont des exemples concrets de ce que peut être l'égalité ou l'équité sur un territoire.

« Je ne vous cache pas le plaisir qui est le mien de vous souhaiter la bienvenue au nom de tous les Aulois des 56 communes du Parc ». Remerciant et félicitant chaleureusement les partenaires, les organisateurs et les participants de l'édition 2014 du congrès

national des Parcs naturels régionaux, Christian Branle, président du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient, exprime en quelques mots les atouts de ce territoire. Avec 44 années d'existence, il fait partie des plus anciens Parcs de la région et couvre

aujourd'hui 56 communes pour plus de 23 000 habitants. Sa naissance est particulière puisqu'elle fait suite à la création de barrages et de lacs réservoirs alimentés par la Seine et ses affluents. Leur fonction est d'atténuer les conséquences, sur la région parisienne, de possibles nouvelles crues ou sécheresses, celles vécues durant la première moitié du XXe siècle ayant été particulièrement dramatiques. Le coût d'une inondation de type de celle de 1910 est estimée aujourd'hui à 17 milliards d'euros. *« Ces constructions, mal accueillies il y a 50 ans, font aujourd'hui l'unanimité car elles ont contribué à la création du Parc et au développement d'activités touristiques aux retombées économiques loin d'être négligeables. »* Coteaux champenois, parcelles en damiers de la Champagne crayeuse, forêt,



© JP Salaun



lacs et nombreux étangs de la Champagne humide... Chaque année, 500 000 visiteurs viennent apprécier cette mosaïque paysagère ainsi que ses richesses patrimoniales, culturelles et naturelles. Evoquant le thème du congrès, « Les Parcs acteurs de l'égalité des territoires », il plaide en faveur d'une complémentarité des territoires, chacun avec ses richesses et ses faiblesses. La présence des lacs réservoirs en est, selon lui, la preuve, puisqu'elle témoigne de la solidarité entre le Parc et l'Île-de-France. « Les Parcs se battent chaque jour pour faire de nos territoires des lieux qui autorisent les projets, le développement et les rêves les plus fous. » Il témoigne de la qualité de leur ingénierie qui contribue à transformer des faiblesses et des inégalités en atouts tout en conciliant économie et écologie.

Commune d'accueil du congrès, Mesnil-Saint-Père -445 habitants- est l'exemple même des collectivités qui ont su faire de la présence des lacs un vrai atout touristique. Située en lisière du Lac d'Orient, elle a été reconnue en 2004 « Commune touristique » et « Commune fleurie ». Elle bénéficie d'une base nautique, de nombreux clubs de voile, commerces, restaurants, résidences de tourisme et terrains de camping, d'une grande plage, d'un port, d'un centre pédagogique, d'un circuit découverte, d'un verger pédagogique et bientôt d'un complexe touristique et de quinze cottages sur pilotis. « Mesnil-Saint-Père est aujourd'hui un pôle d'attractivité certain pour

les habitants de l'agglomération troyenne et de la région parisienne », commente Jacqueline Colfort, maire. Connue autrefois pour ses tuileries, la commune s'est résolument tournée vers le tourisme tout en préservant les richesses naturelles du territoire.

Le Parc : atout touristique et poumon de l'Aube

Poursuivant l'accueil des congressistes, Marie-Noëlle Rigollot, vice-présidente du conseil général de l'Aube, se félicite également de la tenue du congrès au sein du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient. « Le PNRFO est à la fois un de nos principaux atouts touristiques et notre poumon vert et bleu. » Le conseil général ne ménage pas non plus sa peine pour développer l'attrait touristique autour des lacs : financement de l'entretien et de la gestion des bords, investissement



© Pascal Bourguignon

pour aménager les ports, digues, quais et la Maison des Lacs, politique de démarchage d'investisseurs avec le soutien du Comité départemental du tourisme (CDT)... Elle cite différents projets de résidences touristiques d'envergure, qui vont voir le jour prochainement, et relie ces atouts aux autres richesses du département : production du Champagne, patrimoine architectural et historique de la ville de Troyes connue également pour ses magasins d'usines (cinq millions de visiteurs par an) et où vient d'ouvrir un nouveau centre de congrès. « 2015 sera l'année du 900^{ème} anniversaire de la création de Clairvaux, mère des abbayes cisterciennes. » Marie-Noëlle Rigollot précise que ce développement touristique s'accompagne d'une préoccupation très forte vis-à-vis du développement durable : affichage des coûts environnementaux dans la moitié des hôtels de l'Aube, certification ISO 20121 management des événements durables du Comité départemental du tourisme...

Valoriser ses ressources au-delà des difficultés

Dans le contexte de la réforme territoriale, Yves Fournier, vice-président délégué à l'aménagement du territoire du conseil régional de Champagne-Ardenne, est particulièrement sensible au thème du congrès. Ses fonctions l'amènent à travailler avec des territoires envisageant l'avenir avec sérénité grâce à des ressources naturelles et

humaines importantes, tandis que d'autres l'abordent avec plus d'inquiétude en raison d'une économie qui périclète, d'une courbe démographique en berne ou encore d'un trop fort isolement géographique. « À travers la mise en œuvre de ses politiques territoriales, le Conseil régional de Champagne-Ardenne tient compte de cette diversité, faisant en sorte que chaque territoire, restant maître de ses initiatives, puisse valoriser au mieux ses ressources et qualités, tant matérielles qu'humaines. » Yves Fournier est convaincu que les Parcs dispose d'une ingénierie de qualité qui favorise la prise d'initiative des territoires. Selon lui, ils ont un rôle particulier à jouer dans les domaines de l'environnement, de l'éducation au territoire et au patrimoine ainsi

que de l'accueil du public. « *Le partage et la diffusion des expériences initiées dans les Parcs servent au progrès de tous et je ne peux que m'en féliciter. Faisons donc qu'ensemble nous persévérions dans cette direction afin que l'égalité et l'équité président au développement de nos territoires et à travers cela, la France.* »

Le Parc, également acteur de l'aménagement du territoire

C'est à travers d'autres projets menés par le PNRFO que Christophe Bay, préfet de l'Aube, présente ce territoire. Au-delà de la dimension touristique et économique, il rappelle le rôle qu'il

joue en matière d'aménagement du territoire. « À travers son schéma de cohérence territoriale, un des premiers du département, rédigé avec l'appui des services de l'Etat, le PNRFO contribue à l'homogénéisation des territoires de ses communes membres. Les moins bien pourvues s'y voient aménager des possibilités, notamment d'urbanisation, inédites. » Il cite ainsi la mise en œuvre d'une Opération programmée d'amélioration de l'habitat, qui concernera 200 logements et mobilisera 3,8 millions d'euros de financements de l'Etat, de la Région, du PNRFO et du Syndicat mixte du Nord Est Aubeois. « *Vous êtes un acteur majeur en terme d'urbanisation raisonnée et programmée.* »

Interventions des experts

Une égalité à redéfinir

Le monde bouge, évolue sans cesse. Si la République tient toujours ses engagements initiaux en terme d'égalité entre les hommes, qu'en est-il entre les territoires ? Pourquoi certains se sentent-ils délaissés ?

Qu'est-ce qui les différencie vraiment ? C'est à ces questions que Vivien Roussez, de l'Observatoire des territoires et Martin Vanier, géographe à Grenoble, se sont efforcés d'apporter des élé-

ments d'éclairage. Et s'il fallait définir une autre forme d'égalité ?

La thématique du congrès portant sur l'égalité des territoires, son introduction par Vivien Roussez, responsable de l'Observatoire des territoires -une instance indépendante qui travaille pour le commissariat général à l'Égalité des territoires (CGET)- n'est pas fortuite « L'ambition du CGET, qui remplace et regroupe trois instances dont la Datar- est

de traiter tous les territoires, qu'ils soient urbains ou ruraux. Ses missions sont de promouvoir l'égalité pour tous les citoyens et territoires, d'assurer la continuité territoriale de la République et de développer les territoires au bénéfice de leurs habitants », explique-t-il.

Qu'est-ce qui différencie les territoires ? C'est justement sur ce sujet qu'œuvre l'observatoire, chargé d'évaluer les disparités territoriales à travers toutes les thématiques possibles -dém-



graphiques, sociales, environnementales, économiques... - et de mettre ses données à disposition des acteurs territoriaux sous diverses formes : cartes, rapports, etc.

La relation à la ville : premier facteur de disparités

« Le premier processus qui génère des disparités territoriales, c'est la relation à la ville. Selon s'ils se situent près de la ville ou à la campagne, les territoires ne sont pas dans la même situation. Ce clivage rural/urbain se retrouve sur toutes les thématiques. La population âgée est par exemple plus représentée dans les espaces ruraux que dans les espaces urbains », poursuit Vivien Roussez. Le deuxième processus générateur de disparités sont, selon lui, les enjeux de développement des territoires qui répondent à des logiques locales propres et génèrent des disparités territoriales. « Les Parcs sont à la confluence de ces deux dynamiques. » Il précise que les Parcs sont très hétérogènes par leur relation à la ville et leur situation géographique : zone de montagne, frontalière, littorale... et que tout processus de diagnostic doit prendre en compte ces différentes disparités.

Pour Martin Vanier, professeur en géographie et aménagement, à l'Institut Joseph Fourier de Grenoble, les termes « d'égalité des territoires » sont apparus lorsque certains ont commencé à

se sentir abandonnés. « Quelque chose s'est passé ces dix dernières années, qui a fait émerger un sentiment de délaisement, de manque de considération, et même dans certains cas, de mépris. Ce mépris est ressenti par des individus et certains collectifs ou fractions de territoires, vis-à-vis de la République dont on estimait qu'elle était la mère. » S'agit-il uniquement d'un sentiment ou est-ce la réalité ? Et dans ce cas, c'est un abandon par qui ? Pourquoi ? Concerne-t-il les territoires ? Leurs habitants ? Les réseaux de services publics sur lesquels les citoyens n'ont pas pris ?

Martin Vanier rappelle que les fondements de la République reposent sur une égalité des Hommes, qui naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales entre les Hommes ne peuvent être fondées que sur leur utilité publique. Mais qu'en est-il des territoires ? Pour lui, les collectivités naissent également libres

et égales en droits. Il s'interroge donc : « Comme les révolutionnaires qui ont renversé le privilège de l'Ancien Régime, quels privilèges territoriaux voulons-nous renverser au nom de cette égalité des territoires qui serait bafouée ? Je ne vois pas comment ce parallèle pourrait être conduit jusqu'à ce point. De même, cette égalité entre les territoires garantit-elle l'égalité entre les personnes ? Et finalement, qu'est ce que la République aurait finalement abandonné ? »

La République n'a pas abandonné ses engagements

Les réponses de Martin Vanier tiennent en trois affirmations : la République n'a rien abandonné, ni ses engagements, ni ses valeurs - même si tout n'est pas parfait ; elle se bat dans un monde qui change, elle est donc obligée de s'adapter. « Nous savions ce qu'était une société des égaux et





© Pascal Bourguignon

nous constatons que ça ne correspond plus aux aspirations ou aux capacités citoyennes et collectives développées dans cette République, inscrite dans un monde qui change. Il nous faut, dans ce contexte, non pas promettre la même égalité, ni même en étendre les figures aux territoires, mais en inventer de nouvelles, via notamment les réseaux des services publics. » Martin Vanier rappelle à ce sujet qu'en France, 57 % du PIB est consacré à la sphère publique, aux biens et aux intérêts publics et donc dans une certaine mesure, vers une économie solidaire et socialisée. Ce chiffre, qui n'a cessé de croître, est la preuve, à ses yeux, que la République n'a rien abandonné et particulièrement en ces temps de crise. La baisse du taux de pauvreté entre 1970 (18 %) et aujourd'hui (14 %) ainsi que les aides et allocations versées

aux individus (600 milliards d'euros par an) sont aussi, pour lui, la signification que la République tient ses engagements en terme d'égalité. « *En réalité, nous sommes sans doute un des pays les plus socialisés et égalitaires au monde. Seulement voilà, cette égalité recherchée est perpétuellement déçue, car difficile à maintenir et à garantir. »*

Une égalité qui repose sur les réseaux et la réciprocité

Martin Vanier a, en effet, le sentiment qu'une certaine pensée de l'égalité s'est épuisée et qu'une autre doit advenir. À l'origine, elle repose sur une société de droits équivalents pour tous, parce que chaque individu est semblable, indépendant et citoyen. « *Mais*

c'est en fait une machine à fabriquer de l'amertume que de dire que nous sommes tous semblables, avec les mêmes niveaux de compétences, les mêmes capacités à agir à l'identique. Je préfère avancer d'autres concepts. Le premier est celui d'égaux mais pas similaires parce que singuliers et reconnus pour ses singularités. Le second est la réciprocité avec les autres, pas seulement par des droits mais aussi parce que dotés de biens communs. » À l'échelle des territoires, ces concepts signifient que chacun d'eux doit pouvoir bénéficier de relations et de liens de réciprocités avec d'autres territoires, qui permettent de trouver une place et un rôle dans notre société. « *Les Parcs ont un rôle à jouer. Reste à savoir comment vous y contribuerez par vos travaux. »*



Table ronde

Pas de grand ou petit territoire, mais des territoires complémentaires

Les intervenants de la table ronde ont plaidé en faveur d'une autre vision des territoires. Les politiques publiques, les organisations, les discours ont encore trop tendance à séparer, voire opposer urbanité et ruralité, métropoles et petites villes, centre et périphérie. La réalité, celle des habitants et des collectivités locales est beaucoup plus complexe, mêlant des milieux de vie très différents et souvent complémentaires. Leur développement ne peut, selon les intervenants, être véritable, harmonieux que s'il s'appuie sur des approches, des nouvelles formes contractuelles et des dispositifs transversaux, mêlant différents types de territoires et d'acteurs. Les Parcs demeurent, de ce point de vue, des territoires exemplaires.

- La question centrale est la place de l'Etat. Le principe républicain de l'égalité ne doit pas contribuer à lisser les identités des territoires. Il s'agit plutôt d'arriver à une égalité de l'application des principes. Pour moi, l'enjeu réside dans l'organisation de nouvelles formes contractuelles, qui associent les élus et les dynamiques citoyennes. Il faut faire évoluer les modalités d'intervention territoriale. Plutôt que d'opposer métropoles et péri-

phéries, pourquoi ne pas parler de poly-centres ? »

- « Les réformes territoriales ne seraient-elles pas destinées surtout à faire des économies sur le dos des territoires ruraux ? »

Les deux interventions des experts (voir pages précédentes) n'ont pas manqué de susciter des réactions parmi les participants présents dans la salle. À ces premières remarques et en intro-

ruraux qui ne sont pas polarisés par une aire urbaine... En rester à ce clivage urbain/rural entretient un système qui ne tient plus la route. Je pense que les métropoles n'ont pas envie de transmettre ce type de message aux territoires ruraux qui les entourent et avec lesquels elles souhaitent créer des liens. »

Patrice Joly, président du conseil général de la Nièvre et du Parc



© Pascal Bourguignon

duction de la table ronde, Martin Vanier répond qu'il n'est plus très pertinent de s'en tenir à une vision qui distingue, voire qui oppose, la ville et la campagne. « Nous sommes dans des situations qui ont mélangé ces deux milieux. D'ailleurs, les Parcs y ont contribué et c'est tant mieux. Il y a beaucoup de petites villes, de communes urbaines, de territoires

naturel régional du Morvan poursuit : « il faut sortir du formatage intellectuel qui conduit à surestimer ce que représentent les métropoles dans la construction et le développement du pays ». Selon lui, en France, seul Paris peut tenir le rang de métropole à l'échelle mondiale, et encore, elle ne se situe qu'à la 25^e position. « Peut-on encore parler de métropole pour

Marseille ou Lyon ? » Patrice Joly craint que cette survalorisation suscite des politiques publiques inadaptées aux potentiels de développement de l'ensemble des territoires dans leur diversité. « *Nous parlons toujours de centralité et de périphérie. Mais ce schéma ne signifie rien pour bon nombre de territoires. Nos élites politiques, administratives, économiques et médiatiques ont une vision très urbaine, très parisienne, descendante, voire condescendante de la ruralité. Elle est vue comme un espace de loisirs, de ressourcement, un peu de production, mais pas vraiment de développement, industriel par exemple. Pour ces élites, il est moins flatteur de travailler la ruralité que sur des sujets internationaux.* » Les territoires ruraux ne manquent pourtant pas d'atouts : de l'espace, des ressources, des potentialités dans le domaine de l'économie verte...

Dans ce contexte, Patrice Joly s'interroge : comment changer ces représentations ?

Opérer une révolution sociale dans les esprits

Eliane Giraud, sénatrice et présidente du Parc naturel régional de Chartreuse, propose de davantage se recentrer sur les habitants. « Je ne suis pas sûre que l'on ait trouvé des solutions pour favoriser la mixité sociale et je pense que le concept de compétitivité crée de l'angoisse. Que cherche-t-on ? Sur mon territoire, ce qui est essentiel à mes yeux, c'est que les

habitants trouvent, là où ils vivent, une qualité de vie et un avenir. Il faut s'intéresser aux individus, connaître ceux qui habitent dans les espaces ruraux. » Eliane Giraud ne craint pas les métropoles, il s'agit surtout, selon elle, de bâtir une nouvelle gouvernance.

Christian Branle, président du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient acquiesce et ajoute que les Parcs sont exemplaires dans le domaine de l'égalité et de l'équité. « Ils doivent se battre pour leur charte. Ils se moquent des différences entre individus, entre territoires, à partir du moment où chacun se développe. Ils ont bâti de nombreux partenariats avec les villes, décroissent les politiques, engagent de vraies concertations entre tous les décideurs et donnent la possibilité aux citoyens de s'exprimer. Grâce à leurs équipes et à une ingénierie de qualité, ils accompagnent élus et porteurs de projet. Tout ceci contribue à une équité qui permet à chaque territoire de se développer en fonction d'objectifs partagés par le plus grand nombre. »

Pour Mickaël Weber, premier vice-président délégué à la Fédération des Parcs naturels régionaux, si ces questions d'égalité surviennent, c'est que des territoires n'en peuvent plus. « À chaque fermeture d'un service -Poste, gare, santé...- aucune alternative n'a été proposée. On sent quelques frémissements dans ce sens, il faut montrer qu'il est possible d'organiser autrement la société. Si, pour des raisons

techniques ou administratives, il n'est pas possible de construire des solutions au sein même des services publics, il faut les bâtir à côté, en lien avec eux. Il devient urgent d'opérer une révolution sociale dans nos esprits. »

Vers une vision positive de la ruralité

Marc-Etienne Pinault, directeur du développement des capacités des territoires au commissariat général à l'Égalité des territoires, plaide également pour un changement de perception. « *Il faut sortir de cette idée qu'il faut réparer des dommages qu'aurait subi le monde rural. Que vise-t-on ? Pour moi, il s'agit surtout de permettre aux citoyens de trouver des services, qui tiennent compte des réalités locales : montagne, littoral...*

Viser l'égalité dans ce domaine paraît difficile. Mais des évolutions technologiques peuvent s'y développer et beaucoup d'autres atouts mis en valeur, à conditions de s'y intéresser. Les Assises de la ruralité qui se déroulent actuellement poursuivent justement cet objectif, dans une vision positive de la ruralité. » Pour Martin Vanier, « *il faut arrêter la bataille de la pauvreté, arrêter de s'estimer plus pauvre ou lésé que son voisin. La pauvreté est présente partout. Alors est-ce une condition suffisante pour construire des politiques ?* » L'expert propose trois voies possibles pour développer tous les territoires. La première consiste à remplacer la contractualisation verticale entre l'État, la Région et les collectivités locales, par



des contrats de réciprocité entre territoires qui souhaitent organiser un service ensemble. La seconde porte sur l'organisation de coopératives de biens communs de type Scic, qui associent des acteurs privés et publics. Pour la dernière proposition, Martin Vanier suggère que les collectivités locales passent des conventions avec les opérateurs et les réseaux de type la Poste, le Pôle emploi, la Caf, etc. pour imaginer autrement leur présence sur les territoires, par exemple, par des services mobiles. « Il ne faut pas s'enfermer dans des périmètres et des clivages. Les prochains rendez-vous doivent être transversaux et systémiques avec des différents types d'acteurs. »

L'expérience des Parcs doit être davantage diffusée

D'autres participants de la salle ne manquent pas d'enrichir ces

différentes interventions...

- « *Comment peut-on créer de la solidarité inter-territoriale ? Parce que je suis sceptique sur la capacité des plus riches à donner aux plus pauvres.* »

- « *Je me demande si le sentiment d'abandon ne pourrait pas être remplacé par un sentiment d'appartenance, une envie de vivre sur un territoire ?* »

- « *Pourquoi ne parle-t-on pas du périurval ? Tous les territoires s'entrecroisent aujourd'hui.*

Les Parcs sont l'incarnation de l'image positive des territoires ruraux parce qu'ils ont été les premiers territoires de projets, dès 1967. Leur approche est intégrée. Elle associe concertation, décloisonnement, mutualisation, innovation et ingénierie. Les Parcs sont porteurs des atouts des territoires ruraux et ont des choses à montrer à tout le territoire français. »

- « *Les Parcs, habitués à innover et à sortir des cadres habituels, ont*

certainement un rôle à jouer... mais comment leur expérience et leur accompagnement peuvent-ils profiter à d'autres territoires ? »

Sur cette dernière question, Eliane Giraud pense que les Parcs doivent davantage capitaliser et diffuser leur expérience et qu'ils pourraient approfondir la notion de bien commun, des liens public/privé, et de la mobilisation de l'épargne locale pour des projets qui servent aux territoires...

« *Il faut montrer de nouvelles pistes et offrir la possibilité aux habitants de prendre de nouvelles responsabilités.* »



Le Golfe du Morbihan : 50^e Parc naturel régional de France

Suite à la table ronde, les représentants du 50^e Parc naturel régional, celui du Golfe du Morbihan, ont présenté la longue genèse de ce Parc ainsi que ses particularités : 30 communes, 17 000 hectares maritimes parsemés de 70 îles et îlots, 540 kilomètres de côtes, une mosaïque de paysages et de milieux d'intérêt écologique majeur, 212 sites et monuments classés mais une urbanisation grandissante qu'il faut maîtriser. « Notre travail avait commencé en 1994. Il a fallu du temps, beaucoup de consultations. C'est donc avec une grande fierté que nous nous présentons aujourd'hui en tant que Parc. Au-delà de leur sensibilité, les élus se sont unis pour faire aboutir ce projet et je les en remercie », témoigne David Lappartient, président du Parc.

(1) Scic : Société coopérative d'intérêts collectifs.

(2) Voir également les éléments d'analyse dans le programme du Congrès

(3) Voir en ligne, en cliquant ici, un récapitulatif des ces opérations :

http://www.pnr-scarpe-escaut.fr/sites/default/files/carnet_recettes_2011.pdf

Éléments synthétiques des trois conférences

1) Équité sociale et égalité des territoires

Rappel des objectifs

Les territoires sont par nature inégaux ayant chacun leur identité propre, inégalité géographique, historique, sociale, culturelle... Cette spécificité n'est pas ici remise en cause, étant une des forces des Parcs naturels régionaux. Sur ce point, il s'agira d'ailleurs plus de « différence » que « d'inégalité ».

« Un territoire, ça se mange ? » Tel était le titre de la présentation de l'expérience du Parc Naturel régional Scarpe-Escaut situé dans le Nord-pas-de-Calais. Ce projet de sensibilisation autour de la consommation de proximité, a trouvé son origine dans la convergence de trois problématiques

territoriales : la santé publique, le maintien et le développement de l'activité des petites exploitations et la mobilisation des habitants dans toute leur diversité.

L'initiative a commencé en 2008-2009, par une formation-action des acteurs-relais locaux -enseignants, chefs de projets politique de la ville, conseillers en économie sociale et familiale, travailleurs sociaux, consommateurs, producteurs, éducateurs...- en partenariat avec l'association « Les sens du goût ». Ce premier travail a fait évoluer le contenu des projets portés par ces acteurs sur ces thématiques grâce à un suivi, un appui technique ou une méthodologie originale. Puis, le syndicat mixte du Parc naturel régional a suscité et accompagné d'une quinzaine d'expérimentations autour de l'alimentation et

de la santé : randonnées gourmandes, visites de fermes, ateliers culinaires, marchés de producteurs, création d'Amap... Ces dernières ont fait l'objet d'un recueil « Un territoire, ça se mange : partage de recettes d'habitants et d'acteurs ». Elles ont touché 1 000 habitants et 1 650 enfants. Reste à savoir maintenant quel a été l'impact de ces actions sur le changement des pratiques et de la consommation locale...

2) Efficacité économique et égalité des territoires

Rappel des objectifs

La question de l'égalité des territoires et de l'égalité des chances renvoie à la possibilité de mise en capacité de chacun et de tous à développer son potentiel selon ses propres objectifs. Et cela entre territoires et au sein d'un territoire. Trois expériences ont illustré cette thématique.

Les coopératives d'activité permettent aux porteurs d'un projet de tester leur activité en toute indépendance tout en bénéficiant du statut de salarié et d'outils communs (suivi du projet, mutualisation de la comptabilité, des personnels administratifs, partage d'expérience et de projets communs...). La particularité



© Pascal Bourguignon





d'Eclectic coop, créée en 2009, est, d'une part, d'être implantée sur plusieurs départements et en Belgique et, d'autre part, d'être animée à distance grâce aux technologies de l'information et de la communication. Ses activités sont très diverses : accompagnement de projet, conseil en système d'information, communication, création numérique, graphisme, rédactionnel et animation multimédia, services Internet, web marketing et tous les métiers utilisant l'informatique et Internet comme outil de travail, la mise en réseau et la formation. Actuellement, elle compte 14 contrats d'appui au projet d'entreprise (Cape), huit entrepreneurs salariés et onze autres qui sont également sociétaires. La CAE est implantée depuis sa création à Montpezat-sous-Bauzon, au cœur du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche. Elle a donné lieu à plusieurs créations de tiers-lieux. Via le programme européen Leader, le Parc a soutenu le démarrage de la CAE.

Pour cette expérience, les conditions de l'efficacité économique tiennent en trois facteurs : le soutien à la création des activités, les infrastructures et équipements du territoire concerné et le recrutement des compétences nécessaires au développement. La recherche de nouveaux clients, la lutte contre l'isolement des porteurs de projet, l'entretien et le renforcement des liens avec les acteurs favorisent la pérennité de ces activités. Pour en savoir plus : <http://eclectic.coop/>

Le Pays de Figeac associe prospective et actions concrètes

À quoi ressemblera le territoire en 2030 ? Voici la question qui fut le fil conducteur d'une démarche menée dans le Pays de Figeac (46) de Gestion territoriale des emplois et des compétences (GTEC). Initiée par le Syndicat mixte du Pays et le club d'entreprises Mode d'emplois, elle s'est articulée autour de deux grands objectifs. Le premier -prospectif- a permis de réfléchir sur l'avenir

du territoire d'ici à 2030. Le second a fait émerger, à partir de besoins repérés, des actions entre les entreprises du territoire et d'accompagner leur mise en œuvre.

Concernant le volet prospectif, après une soirée de lancement organisée en 2012, les acteurs locaux – élus, chefs d'entreprise, responsables d'associations et de syndicats- ont été rencontrés individuellement pour partager leur conception du territoire, leurs visions rétrospective et prospective. De septembre 2012 à avril 2013, ils ont participé à des ateliers prospectifs pour imaginer le Pays de Figeac de demain, notamment sur le plan économique. Trois scénarios se sont dessinés : le figeacois reste à quai de la mondialisation/des activités sont réinventées, des hommes deviennent acteurs/au cœur du développement, une économie innovante, sociale et solidaire se met en place. L'année 2014 a été consacrée à la communication et à l'élaboration des propositions d'actions.

Un séminaire a clos la démarche sur le thème de la gouvernance sociétale.

Le volet « outils interentreprises » s'est déroulé quant à lui en trois phases : l'analyse des besoins, la sensibilisation, l'accompagnement individuel ou collectif.

Des soirées ont rassemblé les acteurs pour définir les besoins autour de différentes thématiques : management, recrutement, formation, gestion du stress et des conflits, normes et certifications.

45 entreprises différentes ont participé aux soirées. 18 entreprises ont bénéficié de rendez-vous liés au management, 20 ont participé à deux ateliers de recrutement. L'ensemble des entreprises mobilisées représentait 300 emplois. Des actions interentreprises se sont par la suite concrétisées : des animations culturelles et destinées aux familles, une crèche, une conciergerie et bientôt une étude sur la mobilité pour recenser l'offre existante d'alternatives à la voiture et cartographier les déplacements des salariés.

Cette démarche GTEC n'a pu réussir qu'à deux principales conditions. D'une part, il faut laisser aux acteurs le temps de l'appropriation, de l'apprentissage au fonctionnement collectif et de la mise en place d'une culture territoriale.

D'autre part, l'opération a apporté une ouverture à d'autres initiatives nationales, européennes, de nouvelles méthodes et outils et un regard extérieur et facilitateur.

Pour en savoir plus :

<http://www.pays-figeac.fr/gestion-territoriale-des-emplois-et-des-competences>.

L'innovation accompagnée par les Parcs

Les participants de cette conférence ont ensuite découvert les plateformes territoriales d'innovation (PTI), dont l'objectif est d'apporter des réponses et de l'innovation à des problématiques ou des besoins des territoires des Parcs.

Ces plateformes fonctionnent à partir d'un groupe dont les participants – des acteurs locaux – détectent une problématique. Ils cherchent ensuite à enrichir les projets socio-économiques en harmonie avec la richesse locale, à les accompagner via un collectif de partenaires et à stimuler l'innovation sous toutes ses formes au sein du territoire et, si besoin, avec des territoires voisins.

Une évaluation est ensuite menée pour permettre une capitalisation et une diffusion de l'initiative.

Chaque plateforme est libre quant à son organisation : rencontres, comité d'accompagnement, groupe de pilotage, partenaire chef de file... en fonction des réalités locales.

Le Parc est garant du cadre général, de l'ancrage territorial, du décloisonnement dans tous les domaines, de l'enrichissement du projet, de l'engagement collectif des partenaires, de la déontologie et de la méthodologie d'accompagnement des projet.

3) Solidarité écologique et égalité des territoires

Rappel des objectifs

Cette conférence a présenté la question des aménités environnementales sous deux angles, celui de la politique territoriale dans le domaine de la solidarité écologique et celui du droit individuel à un environnement de qualité.

Clara Therville, géographe, post-doctorante au Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive (CEFE) a alimenté la réflexion par une petite analyse sémantique.

- Le mot « solidarité » du latin *In solidum*, « pour le tout », signifie le lien, la dépendance et l'interdépendance entre des personnes, des groupes ou des entités.

- L'écologie est définie comme l'étude des milieux où vivent les êtres vivants et des rapports entre ces derniers. Les deux termes réunis, « Solidarité écologique », évoquent donc la dépendance.



© Pascale Larmande



CONGRES EGALITE
des territoires

13

dance très étroite entre les êtres vivants -dont les humains- et le milieu où ils vivent. Ils sont apparus dans la loi de 2006 sur la réforme des Parcs nationaux et sont le cœur du projet de loi sur la biodiversité.

La solidarité écologique, cette étroite interdépendance des êtres vivants entre eux et avec les milieux naturels ou aménagés, peut être distinguée selon s'il s'agit d'une interdépendance écologique (solidarité de fait), socio-écologique (solidarité d'action) et sociopolitique (solidarité territoriale).

Le premier principe intègre la variabilité, la complémentarité et la mobilité du vivant dans l'espace et le temps ainsi que l'évolution des sociétés humaines et de la nature, au travers des usages de l'espace et des ressources naturelles.

Le second sur les interdépendances socio-écologiques, se fonde sur la reconnaissance, par les habitants, qu'ils font partie de la communauté du vivant et traduit leur volonté de vivre ensemble avec les autres êtres vivants. Elle nécessite une pluralité des valeurs d'attachement aux solidarités écologiques.

Le troisième principe traduit la manière dont des projets de territoires intègrent les solidarités écologiques de fait et d'action et tendent vers des modèles de politiques territoriales solidaires. Elles se traduisent par des solidarités territoriales, favorisant un développement durable et solidaire des territoires. Cela signifie concrètement qu'il

s'agit de penser nos interactions, d'identifier et évaluer nos interdépendances, de penser les conséquences de ces dernières et de prendre en charges ces conséquences pour soi, les autres humains et les être vivants. Y parvenir demande un changement de modèle social et économique, une reconnaissance de la relation entre faits/valeurs et actions ainsi qu'un pluralisme des valeurs d'attachement aux solidarités écologiques.

Vers une maîtrise territoriale de l'énergie

Le projet Biovallée®, porté par les quatre Communautés de communes du Val de Drôme, du Diois, du Pays de Saillans et du Crestois, a interrogé les acteurs locaux sur les solidarités à construire pour parvenir à bâtir un éco-territoire de référence. Au fil des années, à partir de 1997, ils ont cheminé des atouts d'une rivière -la Drôme- propice au développement touristique, économique et à la préservation d'une biodiversité et des ressources naturelles, à un éco-territoire de référence en 2009, puis en 2014, vers une maîtrise territoriale de l'énergie territoriale. 80 adhérents en 2014 -collectivités, entreprises et associations- suivent les engagements de la marque Biovallée. Un observatoire recueille et essaime les bonnes pratiques.

Le témoignage de ce territoire a révélé quelques freins qui ont la vie dure... Le premier est le réflexe de cloisonnement qui demande du temps pour que les acteurs pensent réseaux et relations de subsidiarité.

L'autre point est la perception de l'écologie, considérée comme coûteuse, ce qui demande un pilotage économique rigoureux. Enfin -troisième frein- toute protection est vécue comme une contrainte, ce qui conduit à faire réfléchir sur la notion de biens communs plutôt que de ressources.

Pour en savoir plus :
www.biovallee.fr

200 agents formés pour se passer des pesticides

Dans le marais poitevin, le Parc a souhaité sensibiliser les citoyens et les élus sur la possibilité de se passer des pesticides. À partir de la charte régionale pour la réduction des pesticides « Terre saine, Poitou-Charentes » le Parc a invité le grand public à des conférences régulières et gratuites sur des thèmes comme : « Jardinons au naturel », « pesticides, biodiversité et santé ». Les élus et agents communaux ont pu se rendre à des formations qui allient approche théorique et mise en pratique : passer du jardin contraint au jardin plaisir, jouer avec la nature... 200 agents ont ainsi été formés, accompagnés de leur élu référent. Les communes ont été accompagnées dès la conception des espaces publics. En trois ans, le résultat est encourageant puisque 21 communes sur 39 ont signé la charte.

De nouvelles phases de sensibilisation sont engagées avec d'autres collectivités locales.

Pour en savoir plus :

www.parc-marais-poitevin.fr

Séance de clôture du Congrès

Synthèse des travaux des conférences

par Marjorie Jouen, membre du Conseil d'orientation,
de recherche et de prospective (Corp)

Chargée de synthétiser les travaux, Marjorie Jouen, membre du Conseil d'orientation, de recherche et de prospective (Corp) de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, n'a pas manqué de souligner que des échanges et interventions avaient pu être « déboussolants » pour certains participants.

Le thème du congrès – l'égalité des territoires – a en effet fortement réinterrogé le rôle et les missions des Parcs. S'il semblait acquis que ces derniers demeurent toujours des territoires privilégiés pour innover, « emprunter de nouvelles pistes », reste en effet à savoir vers quels horizons...

Marjorie Jouen a pour cela rappelé les nombreux échanges qui se sont tenus en début de congrès autour de la définition même de l'égalité des territoires : faut-il transposer aux territoires ce principe qui s'appliquait plutôt aux individus ? N'incite-t-il pas les territoires à la passivité, attendant l'aide de l'Etat du fait qu'ils sont



© Pascal Bourguignon



CONGRES EGALITE
des territoires

15

défavorisés ?... Il ne peut selon elle, « être question pour tous ceux qui sont soucieux du bien public, de renoncer à établir certains équilibres territoriaux, à redonner aux territoires ruraux et à leurs populations des perspectives d'avenir, à lutter contre le sentiment d'abandon et d'injustice, (...) en renforçant les liens de solidarités. »

Des pistes de travail pour les Parcs

Pour cela, Marjorie Jouen a retenu des débats et autres temps fort du congrès, plusieurs pistes de travail qui permettraient aux Parcs d'œuvrer en faveur de l'égalité des territoires et d'affiner leurs missions dans ce sens : travailler sur le droit à la mobilité géographique, professionnelle et sociale ; Garantir aux entreprises et aux populations des Parcs qu'elles puissent se développer

pleinement à côté des villes ; S'attacher au bien-être des habitants, à la mixité sociale et redonner à tous le pouvoir d'agir ; Développer des liens de coopérations avec les territoires et les populations adjacentes pour les faire bénéficier des avancées réalisées en matière écologique ou énergétique ; Continuer à anticiper, à innover et ne pas hésiter à se saisir de nouveaux sujets : solidarité alimentaire, épargne solidaire, transition démographique et écologique...

« Voici un vaste programme, qui a conduit un intervenant à conclure une des conférences en disant que les Parcs devraient maintenant accueillir dans leurs équipes des économistes, des géographes et des anthropologues et pas seulement des écologues. » Ce ne serait pas là les seuls changements. Ces nouveaux enjeux, ajoutés à la réforme territoriale et à de nouvelles réglementations environnementales et urbanis-

tiques n'ont pas manqué de questionner les participants sur la posture que doivent tenir des Parcs dans les années à venir. « Les Parcs seront-ils, dans un avenir proche, appelés à s'assumer comme des territoires au plein sens du terme ? (...) C'est-à-dire une entité capable d'agir et de construire une réponse partielle ou complète aux besoins économiques, sociaux et environnementaux qui s'expriment sur son espace. Les Parcs peuvent-ils et doivent-ils se construire une légitimité pour intervenir dans le champ social et dans le champ du développement économique ? Aucune réponse précise et unique n'a été donnée mais la question a été plusieurs fois posée », synthétise Marjorie Jouen pour qui ces échanges ont laissé entrevoir des « horizons très neufs, incertains et peut-être risqués » mais aussi pourquoi pas, la faculté des Parcs à garantir à leurs habitants... l'égalité des rêves !

Discours de clôture

Les Parcs doivent conserver leur longueur d'avance

En cette période de réformes territoriales, des interrogations et des observations ont été exprimées lors des allocutions de clôture. Les Parcs eux-mêmes s'interrogent quant à leur avenir, en terme d'organisation et de ressources. Ce qui est certain, c'est qu'ils sont toujours reconnus comme des indispensables laboratoires et vecteurs d'innovations dans le développement et l'égalité des territoires.

« Dans un monde où les inégalités, la fracture sociale et les exclusions ne cessent de se renforcer, il nous faut imaginer de nouvelles solutions, de nouveaux modèles économiques et sociaux. » Citant Eloi Laurent, Jean-Louis Joseph, président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, rappelle que l'égalité ne doit pas se traduire par une uniformité ou une homogénéité des territoires. « Les populations rurales ont le sentiment parfois d'être abandonnées car elles n'ont pas accès à certains services.

Des réponses doivent leur être apportées. » La diversité des territoires est pour lui une richesse que les Parcs valorisent. Elle contribue à la qualité de vie et à un équilibre entre la création de richesses économiques et la préservation de l'environnement naturel, paysager et culturel.

Le réseau des 50 Parcs couvre 15 % de l'espace français et touche 4 millions d'habitants. 20 autres projets sont à l'étude.

Ces derniers sont un gage de succès du réseau. « Mais nous devons être vigilants. Il ne s'agit pas de banaliser cet outil original, qui, près de 50 ans après sa création, garde toute sa légitimité et sa modernité. Territoires d'exception pour la qualité de leurs patrimoines naturels et paysagers, la politique des Parcs est ambitieuse. Leurs chartes engagent leurs signataires et l'Etat. »

C'est justement pour respecter et pour demander un renforcement de ces engagements et des niveaux de protection des Parcs, qu'il cite un projet auquel est confronté le Parc du Luberon : une énorme centrale de biomasse qui menace la forêt et toute la filière bois locale.

Une inquiétude : le financement des Parcs

Dans un contexte de rigueur budgétaire et de réformes territoriales, Jean-Louis Joseph souhaite que la question du financement des Parcs mobilise l'Etat et les Régions dans les mois à venir. « Nous avons proposé qu'une part de la taxe d'aménagement qui sera perçue par les Régions puisse être affectée au financement de la politique des espaces naturels et des Parcs, qui sont de leur compétence. »

Jean-Louis Joseph espère être entendu comme ont été entendus différents amendements proposés par la fédération ces derniers mois, dans le cadre des nombreux débats législatifs : opposabilité des chartes des Parcs aux documents d'urbanisme dans la Loi Alur, obligation de respect des chartes par les



© JP Salaun



Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux créés par la Loi de Modernisation de l'action publique territoriale, propositions pour le projet de Loi sur la Transition énergétique... « Nous nous sommes fixés une ambition d'être autonomes en énergie à l'horizon 2030. »

La Fédération des Parcs prévoit d'autres propositions dans les mois à venir, notamment pour clarifier les liens juridiques et d'opposabilité entre les Schémas régionaux d'aménagement et de développement durable du territoire et les chartes des Parcs et pour préparer une conférence interministérielle en présence de la Fédération des Parcs et de l'Association des Régions de France. « La réforme territoriale et les nouvelles dispositions législatives sur les Parcs, nous obligent à organiser cette concertation interministérielle avec les Régions très rapidement pour définir la place des Parcs dans la nouvelle organisation des territoires. Les Parcs suscitent les initiatives, expérimentent, innovent dans les démarches et méthodes de travail associant les acteurs locaux et les habitants sur les grands chantiers lancés par le Gouvernement. Sur la transition énergétique et écologique, l'agri environnement, l'économie circulaire, le paysage, la santé et l'alimentation, les Parcs sont et seront présents. Notre réseau demeure un laboratoire de l'innova-



© Pascal Bourguignon

tion territoriale. Nous demandons que l'Etat, les Régions et les Départements nous reconnaissent de façon plus affirmée dans ce rôle. Pour garder notre longueur d'avance, il faut nous en donner les moyens. » Jean-Louis Joseph demande également un soutien aux démarches inter-Parcs qui existent dans le Massif Central et en régions Rhône-Alpes ; Paca et Nord-pas-de-Calais.

Une coopération fructueuse entre les Parcs et les Régions

Jean-Paul Bachy, président de la Région Champagne-Ardenne, affirme à son tour les fonctions essentielles exercées par les Parcs naturels régionaux qui couvrent 10 % de la Champagne-Ardenne : préservation et protection de la

biodiversité, mise en œuvre d'une croissance équilibrée qui allie développement économique et protection de l'environnement, éducation à l'environnement et à la diversité des modes de développement et d'initiatives. Le premier Parc de la Région a été créé il y a 44 ans, le second en 1976 et le dernier en 2011. Un projet de Parc national est en outre à l'étude. « Si nous avons soutenu ces Parcs, c'est parce que nous y croyons », affirme-t-il. Dans le contexte actuel des réformes territoriales, Jean-Paul Bachy défend le « niveau pertinent » que représentent les Régions pour mettre en œuvre des politiques publiques. « Les Français sont attachés à l'identité des Régions. C'est une proximité quotidienne de nos élus dans de nombreux lieux comme les conseils d'administration des Parcs. C'est aussi un échelon suffisamment large pour être structurant. » Il est

(4) Eloi Laurent a remis au Gouvernement en 2013 un rapport sur le thème « Vers l'égalité des territoires ».

(5) Le Fiber to the home (FTTH) est un câble de fibre optique à domicile permettant l'accès à Internet et aux services associés à des débits atteignant de jusqu'à 100 Mbit/s symétriques, très supérieurs à ceux de la paire de cuivre.

convaincu que la modernité ne doit pas se traduire uniquement par l'urbanisation. « Les métropoles ont leur place, mais leur développement ne doit pas aboutir à une désertification d'une partie de notre territoire qui perdrait de sa substance, de sa population et de sa richesse. » Les Régions sont, à ses yeux, garantes de cet équilibre entre les territoires et du maintien de leur diversité. Elles sont un échelon de péréquation qui soutient les acteurs locaux tout en leur faisant pleinement confiance dans la manière de mener leur développement. « Dans ce souci de rééquilibrage, notre Région par exemple donne davantage aux territoires les plus en difficultés. »

De par leur expérience, les Parcs ont aussi un rôle essentiel à jouer. Jean-Paul Bachy soulève néanmoins un point d'attention. « Les Parcs sont tellement exemplaires qu'on a tendance à vouloir en faire beaucoup d'autres. C'est un succès. Mais élargir, développer et multiplier ne doit pas signifier banaliser, faire tout et n'importe quoi. La formule des Parcs doit rester originale et répondre à un certain nombre de critères précis. C'est la raison pour laquelle il est indispensable qu'avec l'Association des Régions de France et la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, nous puissions travailler dans les prochains mois sur la définition des critères Parcs. »

Soulevant un autre élément de contexte, celui de la rigueur budgétaire, Jean-Paul Bachy évoque la nécessaire mutualisation des

efforts de tous les décideurs. Il cite notamment la production du Champagne, dont la zone d'appellation recouvre plusieurs départements, et qui doit être soutenue pour renforcer la qualité et la notoriété du vignoble. Il évoque aussi la préservation des paysages et le caractère unique des crayères, qui doivent faire l'objet d'une mobilisation des énergies.

Il rappelle les différents chantiers de coopération à débiter ou à engager entre l'Association des Régions de France et les Parcs, certains le sont depuis quelques années : préparation d'une conférence interministérielle, actualisation de la convention entre les deux réseaux signée en 2007 et mise en œuvre de coopérations autour de leur action internationale. « Il y a un formidable levier d'échanges, d'innovation et de confrontation d'expériences qui

peuvent vous ouvrir des champs extrêmement féconds de découverte et de développement. » Les Parcs sont à ses yeux une spécificité très française, un laboratoire de l'organisation territoriale qui concilie le développement, la création d'emplois et la préservation de l'environnement, une vitrine du patrimoine français, des terroirs, des savoir-faire et de la qualité de vie. « Je pense que sur ce champ, nous avons à investir et à travailler ensemble. »

Des réformes territoriales qui interrogent

François Baroin, ancien ministre et sénateur-maire de Troyes, se félicite de l'action des Parcs, les qualifiant de « modèles » et d'avant-gardistes en terme de fonctionnement. « Vous avez été



© Pascal Bourguignon





© Pascal Bourguignon

les premiers à imaginer une coopération intercommunale, à organiser des bassins de vie, des filières de développement tout en préservant l'environnement. » L'agglomération de Troyes - qui concentre près de la moitié des 300 000 habitants que compte l'Aube - a perdu beaucoup d'emplois depuis les années quatre-vingt, obligeant les acteurs locaux à diversifier les activités économiques. La création du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient a constitué une vraie respiration qui attire 500 000 visiteurs chaque année.

Mais les réformes en cours l'inquiètent. « On imaginait pas un jour ici à Troyes, avoir un bord de mer du côté de la Baie de la Somme, en Picardie, alors que nous étions plutôt orientés vers l'Est. Nous attendons avec impatience la deuxième lecture sur l'évolution régionale, mais la problématique du découpage régional sans tenir compte réellement de la géologie, de la géographie et du bassin géographique,

est pour moi un péché contre l'esprit. »

Le niveau de regroupement des intercommunalités suscite également quelques interrogations de sa part, car seule l'agglomération troyenne répond au critère de seuil de population fixé à 20 000 habitants. De même qu'il se demande quelles seront les compétences allouées aux Régions et aux Départements, si ces derniers demeurent. « Sans les politiques du conseil général, le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient n'aurait pas les moyens d'assurer la mission qui est la sienne. » Des moyens qui s'amenuiseront un peu plus encore dans le contexte des réductions drastiques des dotations de l'Etat aux collectivités. « Cela représente 11 milliards d'euros en moins sur deux ans. C'est la moitié d'une année d'investissement global de toutes les collectivités locales en France. » François Baroin espère vivement que ces inquiétudes soient entendues dans les plus hautes

instances...

La couverture numérique des espaces ruraux : un enjeu pour leur avenir

Actuellement, près de la moitié du budget de fonctionnement du Parc et divers investissements sont financés par le conseil général de l'Aube. Ces chiffres révèlent, selon le président de ce dernier, Philippe Adnot, la volonté de sa collectivité de transformer l'agression qu'a été la création des lacs et la disparition sous les eaux de milliers d'hectares de forêts dans les années 60, en un atout paysager et touristique. « Nous avons essayé de faire le maximum. Le conseil général avec les communes et le Parc ont notamment contribué à la construction de plusieurs usines relais de manière à faciliter le développement économique. » Aujourd'hui, il regrette que les métropoles soient privilégiées au détriment des territoires à faible démographie. C'est particulièrement vrai dans l'accès à Internet, les opérateurs intervenant plus rapidement dans les villes qu'en campagne. « Pourtant, si nous voulons des villages qui continuent de bien vivre, si nous voulons que des jeunes s'installent, ce ne sera pas possible si nous n'avons pas la capacité de leur offrir des services. Et dans le même temps, on nous oblige à amener la prise FTTH chez l'habitant. Dans des territoires qui comptent dix habitants au kilomètre carré, prétendre que l'on va

intéresser les grands opérateurs, c'est se tromper. En réalité, c'est condamner à ne pas faire accéder les territoires ruraux au haut débit dans de bonnes conditions. »

Abordant à son tour le sujet de la réforme territoriale, il fait remarquer que plus les Régions seront grandes, plus il sera néces-

saire de conserver des acteurs de proximité, incarnés par les Départements. Quelles que soient les lois, il rappelle que localement, ce sont les citoyens, les communes, les Parcs, les Départements qui prennent les initiatives, si un besoin ou un problème émerge, même si ce

n'est pas dans leurs missions. « *Ce n'est pas de notre compétence de nous occuper de l'enseignement supérieur ou du numérique, pourtant nous l'avons fait. Si nous nous y mettons avec cet état d'esprit, alors, nos territoires auront de l'avenir, un avenir équilibré. »*



Transition énergétique, reconquête des paysages

La ministre de l'Ecologie invite les Parcs à être exemplaires

Dans une allocution filmée, Ségolène Royal, ministre de l'Ecologie, du développement durable et de l'énergie, a invité les Parcs à « *se mettre en mouvement pour accompagner la transition énergétique, en étant exemplaires, en créant des territoires à énergie positive et en veillant à toutes les facettes du développement durable.* » Elle venait de présenter en conseil des ministres un plan de reconquête des paysages, domaine où elle reconnaît également la place des Parcs comme précurseurs et acteurs. « *J'ai veillé à ce que le budget au soutien des Parcs soit préservé, que les Régions y contribuent également et que davantage d'initiatives soient prises pour la valorisation des produits des Parcs et de l'éducation à l'environnement.* »

Le financement des Parcs maintenu

Jean-Louis Bianco, ancien ministre, conseiller spécial de la ministre de l'Ecologie, de développement durable et de l'énergie, rejoint tout ce qui a été dit sur les Parcs les félicitant pour leur capacité d'anticipation et d'innovation. « *Vous prouvez quelque chose d'extrêmement important et j'espère que nos concitoyens sont de plus en plus convaincus : c'est que la préservation de l'environnement est un facteur de développement économique.* »

Face à la situation économique et budgétaire de la France, réduire la dette et les déficits est à ses yeux incontournable, reste à savoir comment. « *Les parlementaires y*

travaillent et je compte sur eux, pour améliorer le projet actuel, car nous avons besoin d'investissements publics. »

À propos de la couverture numérique, il reconnaît les difficultés rencontrées par les territoires plus isolés et évoque un schéma de développement établi avec le conseil général des Alpes-de-Haute-Provence ainsi qu'un programme de financement destiné aux infrastructures dans ce domaine.

Concernant les projets auxquels sont confrontés certains Parcs, il rappelle que la ministre de l'Ecologie s'est clairement prononcée contre les gaz de schiste en France. Il invite également toutes les parties prenantes du projet de centrale biomasse à se mettre autour de la

table pour établir un programme d'approvisionnement durable de la ressource forestière. « *Je suis convaincu que c'est possible. À l'échelle nationale, nous avons à réfléchir aux meilleurs usages de la ressource forestière, entre le bois d'œuvre, la biomasse et d'autres utilisations.* »

Quant au financement des Parcs, il en assure le maintien en 2015 à hauteur de 2014, tout comme il confirme l'accord de la ministre pour la tenue d'une conférence interministérielle dédiée aux Parcs. « *Merci à vous tous et vous toutes, car vous prouvez que dans une époque du pessimisme, on peut avoir par l'action, des motifs d'optimisme. Longue vie aux Parcs naturels régionaux.* »

Synthèse réalisée par l'Acteur Rural



ANNEXES

Discours de Christian Branle

Président du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient

*Monsieur le Préfet,
Monsieur le Président de notre fédération nationale des Parcs de France,
cher Jean Louis Joseph,
Monsieur le vice Président du Conseil Régional, cher Yves Fournier,
Madame la Vice Présidente du conseil général de l'Aube,
Présidente du Comité Départemental de Tourisme, chère Marie Noelle Rigollot,
Madame le Maire de la belle commune de Mesnil St Père, chère Jacqueline Colfort,
Mesdames et Messieurs, les parlementaires, les élus Nationaux, Régionaux,
Départementaux
Monsieur le Président de l'EPTB, Seine grands lacs
Mesdames et Messieurs les Présidents de Parcs,
Mesdames et Messieurs, les Présidents d'Etablissements Publics de coopération
intercommunale du Parc et des communes voisines du Parc,
Mesdames et Messieurs, les Maires, les Maires adjoints, Conseillers municipaux des
communes du Pnrfo,
Mesdames et Messieurs, les directeurs et agents des Parcs naturels régionaux de
Métropole et des DOM TOM,
Chers amis des délégations chiliennes, marocaines, luxembourgeoises, wallonnes,
flamandes, suisses, Allemandes, membres des délégations amies de l'étranger,
Mesdames et Messieurs, les partenaires ou prestataires du Parc Naturel Régional
de la Forêt d'Orient et de la fédération des Parcs naturels régionaux de France
Mesdames et Messieurs,
Chers amis des Parcs,*

*J'ai le privilège et l'honneur d'intervenir en premier lieu pour cette cérémonie
d'ouverture et je ne vous cache pas le plaisir qui est le mien de vous souhaiter au
nom de tous les Auboisiens et en particulier des 23 000 habitants des 56 communes
du Parc, la bienvenue.*

*Vous recevoir aujourd'hui, ici à Mesnil-Saint-Père au cœur même d'un des plus
vieux Parc naturel régional de France, qui fêtera sa 44e année d'existence le 16
octobre prochain, poumon vert du département, situé à quelques lieux de notre
belle ville de Troyes, mais aussi du vignoble Auboisi, me ravit.*

*Pour la première fois de notre histoire commune, nous sommes 50 Parcs en France
et j'ai plaisir de souhaiter la bienvenue au dernier né, le Parc du Golfe du Morbihan
qui a vu son décret signé, le 2 octobre dernier.
Qu'il me soit d'ores et déjà permis de remercier tous les partenaires publics et privés
qui ont répondu massivement, pour nous permettre d'organiser cet événement
annuel, de portée nationale et internationale.*

Permettez-moi également de féliciter toute l'équipe du Parc, avec à sa tête Monsieur Diallo, pour la forte implication dont il a fait preuve depuis une année, dans la préparation et la programmation de cet événement.

Un vif remerciement à Pierre Weik, directeur de la Fédération des Parcs et à toute son équipe pour leur fort soutien.

Une énergie et une volonté commune démultipliée, pour vous accueillir dans les meilleures conditions possibles et faire en sorte que vous appréciiez au mieux notre beau territoire.

Quelle est notre histoire ?

C'est, dans un courrier préfectoral, en date du 29 décembre 1965, que le projet de Parc naturel régional de la Forêt d'Orient fut évoqué pour la première fois.

Les inondations de 1910, 1924, et 1955 de Paris mais aussi les sécheresses des étés 1906, 1921 et 1949 sont à l'origine de la décision de la création des lacs réservoirs alimentés par la Seine et ses principaux affluents (l'Aube, La Marne et l'Yonne).

Après des années d'étude et le projet de l'ingénieur Henri Chabal, c'est en 1950 que s'achèvent les travaux du barrage réservoir de Pannecière dans la Nièvre, le Lac d'Orient ici même est inauguré en 1966, c'est en 1990 enfin que le Barrage réservoir Aube est à son tour mis en service. Je laisserai Madame le Maire de la commune de Mesnil-saint-Père et monsieur le président Molossi de l'EPTB Seine Grand Lacs, vous conter la genèse de ces constructions mal accueillies il y a 50 ans et qui font aujourd'hui l'unanimité, car elles ont contribué à la création de notre Parc et au développement de ce territoire qui nous est cher.

Dès demain, vous découvrirez comme chaque année, des lieux et des gens exceptionnels, un îlot de nature de plus de 80 000 hectares regroupant 24 000 habitants des 56 communes (39 à la première charte constitutive).

Cette mosaïque paysagère constituée :

- de la vallée de l'Aube et ses coteaux champenois traversés par la rivière Aube*
- de la Champagne crayeuse et ses paysages en damier de couleurs, les parcelles cultivées s'étendant à perte de vue.*
- et de la champagne humide où la forêt s'entremêle avec les lacs réservoirs et les nombreux étangs.*

Un beau territoire constitué également de villages, de maisons traditionnelles mais aussi de nombreux lieux à découvrir : Moulin à vent, halles à pans de bois, églises aux retables et vitraux remarquables, voies vertes, circuits historiques multiples et bien entendu un maillage de 1 000 entreprises, offrant emplois et produits de grande qualité aux habitants, mais aussi aux 500 000 visiteurs passant sur le Parc chaque année.

Le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient fait partie de la plus grande zone humide française d'importance internationale, notamment pour les oiseaux d'eau au titre de la convention Ramsar.



Plus de 265 espèces d'oiseaux ont déjà été observées, telles que la cigogne noire, le pygargue à queue blanche...

Nos 22 000 hectares de Forêt sont composés de grandes chênaies-charmaies de la champagne humide, de Chênaies-Hêtraie mixte, des coteaux du Barrois et regorgent de champignons. Plus de 793 espèces ont été recensées. Rassurez-vous, les chercheurs de champignons, ici aussi, ne dévoilent pas les bons coins, ou alors sous la torture.

De par ses richesses paysagères et sa situation privilégiée par rapport aux axes de migration, le Parc est un site de grand intérêt naturel reconnu nationalement et internationalement pour sa faune et sa flore.

Cette richesse naturelle ne nous fait pas oublier notre richesse culturelle et patrimoniale. La forêt d'Orient est aussi terre de voies romaines, d'une histoire templière encore très présente, et le personnage emblématique de l'histoire de France, Napoléon est incontournable sur le territoire du Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient. Il passa cinq années de sa vie à l'École royale militaire de Brienne-le-Château pour acquérir les bases de son futur métier d'officier d'artillerie. Le musée Napoléon de Brienne-le-Château retrace son passage sur le territoire et des stèles sont présentes sur chaque haut lieu de la grande bataille de 1814.

Eglises en pans de bois, vitraux, pièces d'art sacré d'orfèvrerie, peintures ou objets de cultes, Beaux XVIème ou Ecomusée, Moulin de Dosches ou architecture des maisons à pans de bois, notre patrimoine culturel est un bien précieux qu'il convient de préserver.

Trouver un équilibre permanent dans la préservation et la mise en valeur de ces différentes richesses, nous mènent tous les jours à réfléchir à l'égalité de nos territoires sans plonger dans un égalitarisme forcené qui consisterait à penser que chaque parcelle, à la même valeur, les mêmes droits, les mêmes obligations sans aucune différence.

Je crois fermement à la complémentarité des territoires même à l'intérieur d'un même Parc. Nous avons des richesses et des faiblesses économiques ou écologiques qu'il convient sinon de gommer, tout au moins de réparer tous les jours.

L'existence des grands lacs est la preuve matérielle qui témoigne de la complémentarité de la solidarité des territoires. En effet, la préfecture de la Région Île-de-France écrit en 2010 dans un document de sensibilisation aux risques d'inondation que « La crue de janvier 1910 est la seule crue centennale qu'ait connue le XX siècle sur le bassin de la Seine. Elle eut pour conséquences l'inondation de nombreuses zones habitées pendant plusieurs semaines, la paralysie des principales activités, des perturbations importantes des transports, les coupures de l'électricité, du gaz, des communications... Le coût d'une inondation de type 1910 est estimé aujourd'hui à quelques 17 milliards d'euros ». La création des grands lacs, qui a impacté nos territoires pour lutter contre les inondations et assurer l'alimentation en eau sur l'ensemble du bassin versant, a permis le développement d'activités touristiques aux retombées économiques loin d'être négligeables et qui nous l'espérons, se développeront encore.

Dans son rapport sur l'égalité des territoires, Eloi Laurent donne un exemple saisissant de l'inégalité territoriale, je cite : « On peut percevoir intuitivement ce point en réalisant que le niveau de vie s'apprécie en fonction du territoire que l'on habite : 100 euros en France ne sont pas 100 euros en Inde, 100 euros à Paris ne sont pas 100 euros ailleurs en France. Le territoire détermine dans cet exemple la valeur réelle de la monnaie, c'est dire son importance. »

Oui, le réseau des Parcs, confronté à ce phénomène d'iniquité territoriale, se bat chaque jour pour faire de nos territoires des lieux qui autorisent les projets, le développement, et pourquoi pas, permettre les rêves les plus fous.

Les débats qui vont accompagner nos trois jours de congrès, reviendront très largement sur la place et le rôle d'un territoire face à l'égalité ou l'inégalité. Grâce à des élus et des habitants motivés et dynamiques, mais aussi grâce à une ingénierie technique remarquable dans le milieu rural, les acteurs des Parcs tentent au quotidien de gommer les inégalités de leur territoire, ou d'en faire un atout de réussite pour accomplir la lourde tâche de toujours concilier économie et écologie.

Je veux pour conclure, remercier le bureau de la fédération des Parcs et le Président Jean-Louis Joseph qui ont accepté notre candidature pour l'organisation de notre congrès 2014.

Je remercie particulièrement le Conseil Général de l'Aube pour tous les aménagements réalisés spécialement sur le site de Mesnil-Saint-Père pour assurer la réussite de cet événement et qui nous apporte un soutien sans faille dans toutes nos actions.

Cette manifestation a été rendue possible grâce aux soutiens financiers et très actifs de la Région Champagne Ardenne, du Conseil Général, du grand Troyes, de L'EPTB des grands lacs de Seine, de la Chambre d'Agriculture et de tous les autres partenaires du PNRFO.

L'organisation de ce congrès a été, pour moi et pour l'équipe du Parc, l'occasion de confirmer le rayonnement et la volonté de la structure PNRFO toute entière de développer des partenariats efficaces avec les acteurs majeurs du territoire et bien au-delà : Je dois remercier vivement : le CDT, l'ONF, la ligue de l'enseignement, ERDF, Le groupe La Poste, Tismail, Le Centre E. Leclerc de Saint Parres aux tertres, la société de nettoyage N3, l'ESC Troyes, AT France, le lycée Hotelier de Sainte Savine, Le Champagne Barfontarc, Transdev7, les courriers de l'Aube, les cars Collards, les cars de Peretti et Adria Cars, le garage de Montiéramey et Auto Boulevard.

Je veux vous dire enfin ma fierté, celle d'avoir une équipe du Parc qui a su relever ce défi, que représente l'organisation d'un tel rendez-vous.

Soyez-en félicités et, Mesdames et Messieurs les congressistes, je vous propose une salve d'applaudissements en leur honneur.

Mon dernier mot sera pour remercier tous les élus qui se sont mobilisés depuis de nombreux mois et je leur propose de venir me rejoindre sur scène, sous vos applaudissements, à l'annonce de leur nom.

Merci de votre attention !



Jacqueline Colfort

Maire de Mesnil-Saint-Père

*Monsieur le Président de la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France,
Mesdames et Messieurs les représentants des services de l'Etat,
Monsieur le Président du Conseil Régional Champagne/Ardenne,
Monsieur le Président du Conseil Général de l'Aube,
Messieurs les Présidents des communautés de communes de Brienne, Vendeuvre,
Piney et Lusigny
Mesdames et Messieurs les Conseillers Régionaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Généraux,
Mesdames et Messieurs les Présidents des Parcs,
Mesdames et Messieurs les Maires, Adjointes, Conseillers Municipaux et élus du Parc
Mesdames et Messieurs les Directeurs et agents des Parcs,
Mesdames, Messieurs,*

Je voudrais vous dire, tout d'abord, que je suis particulièrement heureuse de vous accueillir dans ma commune et par la même occasion, remercier très sincèrement les organisateurs de ce Congrès d'avoir choisi le site exceptionnel du lac de la Forêt d'Orient. Soyez les bienvenus à Mesnil-Saint-Père !

Je vais essayer de vous présenter ma commune, son origine, son histoire, ses atouts et sa reconversion.

Mesnil-Saint-Père est situé au cœur du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient. C'est un territoire marqué par son lac et sa forêt de 10 000 hectares d'un seul tenant, ancienne possession des ordres militaires des Templiers et des Hospitaliers.

Située à 25 kms de Troyes et 180 kms de Paris, la commune dispose de nombreux espaces de loisirs et constitue un lieu de détente de proximité.

Sa superficie est de 1745 hectares dont 600 pour le lac.

D'origine très ancienne, Mesnil-Saint-Père est mentionné dans les manuscrits dès le début du 12^e siècle. En 1620, on y comptait 60 feux et à la fin du 18^e siècle, 296 habitants. Aujourd'hui, la population est de 445 habitants.

Grâce à un sol particulièrement argileux, on relève dès le 12^e siècle une industrie très florissante, celle de la fabrication des tuiles, briques et carrelages.

En 1885, il existait encore sept tuileries. C'est sur l'initiative des Comtes de Champagne qu'elles furent établies.

Ces fabriques fournissaient, tant pour les édifices religieux que pour les demeures particulières, des tuiles émaillées. À Troyes, on peut encore en admirer sur les toitures de l'église Saint-Nizier, de celle de Pont-Sainte-Marie et de l'hôtel Marisy.

Avant la construction du lac, il existait encore trois tuileries aujourd'hui englouties sous les eaux.

La population vivait de cette industrie très prospère. En effet, des nouvelles églises furent reconstruites en grande partie au cours du 12^e siècle, les fondations entraînaient la création de nouveaux villages, hameaux ou fermes et doivent leur origine aux maisons religieuses qui existaient à l'époque, un grand nombre de prieurés n'était en réalité que le siège d'exploitations agricoles. Aux templiers qui s'implantèrent dans notre Région, on doit surtout les Etablissements agricoles fondés autour et dans la forêt d'Orient et notamment à Mesnil Saint Père, la création de hameaux et de fermes qui donnent vie à cette partie du département.

Aujourd'hui, la fabrication de tuiles et carrelages a disparu, certaines exploitations agricoles existent encore bien que leur existence soit de plus en plus compromise.

Alors pourquoi un lac dans cette région ?

En fait, le projet remonte avant la première guerre mondiale. Au cours de l'hiver 1910, une crue très importante de la Seine a provoqué des inondations catastrophiques dans tout le bassin parisien. Il est alors indispensable de maîtriser le fleuve en facilitant l'écoulement de ses eaux quand elles sont excédentaires ou au contraire les retenir en amont de la capitale quand s'annonce une crue pour les restituer ultérieurement.

Ainsi devait naître le plan Chabal du nom de son auteur qui prévoyait la construction de sept bassins réservoirs dont le bassin Seine et le bassin Aube.

Une large dépression naturelle dans la partie amont de la Vallée de la Morge réunissait les conditions les plus favorables pour réaliser ce projet en raison du sol argileux qui s'y prêtait admirablement bien.

L'emprise du réservoir d'une capacité de 205 millions de m³ représente une superficie de 2 800 hectares (à peu près le lac d'Annecy) dont 1 500 ha de bois, 500 ha de terres et 160 ha d'étangs et marais.

De plus, trois tuileries et le cimetière ont été submergés. Le lac de la forêt d'Orient est né officiellement le 29 mars 1966. Il est ceinturé par une route touristique de 45 kilomètres.

Dès la construction du lac, un vaste programme d'aménagement touristique est confié au conseil général de l'Aube et c'est ainsi qu'une base nautique a été créée à Mesnil-Saint-Père, suivi par la création de nombreux clubs de voile. Des commerces se sont implantés, un port aménagé, des terrains de camping furent construits et une grande plage de sable fin complète l'ensemble de ces réalisations. Un centre pédagogique à l'environnement, qui accueille de nombreux jeunes durant toute l'année, est implanté sur la commune.



Depuis, d'autres aménagements sont venus compléter l'offre touristique, quatre restaurants, un club house, capitainerie, résidences de tourisme, salle de sports, terrains de jeux etc. Un camping 4 étoiles, des meublés classés 3 et 4 étoiles viennent compléter l'offre d'hébergement. Un grand complexe touristique comprenant un restaurant de 300m est en cours d'instruction et devrait voir le jour en 2015 ainsi que la création de 15 cottages sur pilotis autour d'un plan d'eau artificiel et un espace bien-être.

Certains jours de grande affluence, il a été dénombré plus de 2 500 visiteurs.

Il est évident que la commune a profité pleinement de cette chance que lui offraient à la fois ce plan d'eau et cette immense forêt de 13 000 hectares.

Aujourd'hui, la commune s'est tournée complètement vers le tourisme et accueille chaque saison plus de 500 000 visiteurs. Mesnil-Saint-Père a obtenu depuis 2004 la reconnaissance de tous ces atouts et est classée « commune touristique ».

Labellisée aussi Commune fleurie avec 3 fleurs nationales, des efforts importants sont consacrés à l'environnement et au cadre de vie de ses habitants et ses visiteurs.

Mais à l'évidence, il ne suffit pas d'assurer la promotion touristique de la région si parallèlement des efforts d'équipements ne sont pas entrepris. C'est dans cet esprit que la commune a décidé de se doter d'atouts touristiques. Je citerais pour exemple la réalisation d'un circuit découverte « le sentier du lapin blanc » parcours ludique d'une heure trente qui permet de découvrir les richesses et les secrets de la commune, un verger pédagogique comprenant des essences locales anciennes dans lequel sont organisées des séances de taille et de greffes par l'association des Croqueurs de pommes, un parcours de santé pour les sportifs tout cela au cœur même du village et qui vient en complément de toutes les activités nautiques que procurent le lac.

Mesnil-Saint-Père est un pôle d'attractivité certain pour tous les habitants de l'agglomération troyenne et de la région parisienne. C'est le rendez-vous incontournable des familles qui veulent profiter d'un moment de détente ou se ressourcer au milieu d'une nature préservée.

Je suis sûre que vous saurez apprécier l'accueil qui vous est réservé par les habitants et que vous ne serez pas insensibles à notre région, riche de part sa biodiversité, ses paysages, et de son architecture qui garde encore les traces de l'habitat traditionnel du pays.

Je vous souhaite un excellent congrès 2014 dans le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient !

Marie-Noëlle Rigollot

Vice-Présidente du Conseil général de l'Aube

*Bonjour à toutes et à tous,
Je salue l'énergie développée par toute l'équipe du Parc sous la direction de
M. Diallo, les élus, les maires,
le président du PNRFO Christian Branle,
(salutations des autres personnes présentes et intervenants, personnel administratif
et participants)
le congrès s'annonce sous les meilleurs hospices.
Vous toutes et vous tous qui avez fait le déplacement jusqu'à Mesnil-Saint-Père,
soyez les bienvenus sur notre terre auboise en Champagne, au cœur du territoire
du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient !*

*Le président du Conseil général et Sénateur de l'Aube, Philippe Adnot, a dû
répondre à d'autres engagements cet après-midi et m'a donc chargée d'être sa
porte-parole lors de cette séance d'ouverture de votre congrès.*

*Il vous dira tout le plaisir et la fierté que nous avons à vous accueillir, vendredi
matin, lors de vos travaux de clôture.*

*Depuis plus de vingt ans, le Conseil général de l'Aube a démontré sa volonté de
faire de son territoire une destination touristique connue et reconnue.*

*L'Aube est un département rural d'un peu plus de 300 000 habitants, dont plus
de 40 % vivent sur l'agglomération troyenne.*

*Le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient avec ses trois lacs, le Vignoble de
Champagne et le patrimoine architectural historique de la Ville de Troyes sont les
atouts fondamentaux de l'attractivité de notre département.*

*Le parc d'attractions Nigloland, implanté dans le périmètre du Parc naturel, vient
renforcer l'attractivité naturelle de notre département de par la qualité de ses
équipements mais également par sa remarquable intégration dans l'environnement
paysager naturel.*

*Le PNRFO est à la fois un de nos principaux atouts touristiques et notre poumon
vert... et bleu.*

*Les trois lacs artificiels font le bonheur des véliplanchistes, des pêcheurs, comme
des amateurs de motonautisme.*

*Des investissements très importants ont été réalisés, autour des lacs, pour amé-
nager la Maison des Lacs, les ports, les digues, les quais et installer les équipements
indispensables tels que la grue de mise à l'eau ou encore le brise clapots, et bien
sûr une vélovoie dont le bouclage devrait être achevé en 2016.*



Le service littoral, l'entretien et la gestion des bords sont assurés par le Parc dans le cadre d'un partenariat avec le Conseil général, qui en finance le fonctionnement annuel à hauteur d'un peu plus d'1 M² d'euros.

Au-delà de ces travaux d'équipement du site, le Conseil général, avec le bras armé du Comité départemental de tourisme, a mené une politique de démarchage d'investisseurs, afin de développer l'accueil touristique.

Nous sommes très satisfaits d'accueillir, sur les rives du lac, le camping Kawan et deux beaux projets d'accueil touristique, VITALPARC à Vendeuvre-sur-Barse et une résidence hôtelière sur la plage de Mesnil-Saint-Père devraient prochainement voir le jour. Par ailleurs, la résidence PRO BTP est dans l'attente de son agrément pour accueillir les personnes handicapées et leurs familles à Géraudot.

L'Aube est aussi le second producteur mondial de Champagne.

Je ne pense pas que vous dérogez aux visites pétillantes qui font parties intégrantes des congrès organisés dans notre département et sachez que nous avons développé tout un réseau de caves labellisées qui est en mesure de vous accueillir tout au long de l'année.

2015 marquera la 20^{ème} année d'animation de la Route touristique du Champagne en tête. Cette année, c'est le village des Riceys qui sera à l'honneur, le 1er week-end d'août 2015, avec ses 3 appellations, le Champagne, le Coteau Champenois et le rosé des Riceys.

Pour l'achat d'une flûte, vous pourrez déguster les vins de chaque cave participante, soit plus d'une vingtaine chaque année. La Route du Champagne en fête, c'est un moment inoubliable dans une vie !

Vos travaux de congressistes se termineront en plein cœur de la ville de Troyes au Centre de congrès de l'Aube qui a été inauguré en avril dernier.

Sa position en centre-ville historique, à deux pas de l'hôtel de ville et des commerces et sa qualité de haute technicité en font déjà un outil indispensable du tourisme d'affaires et un formidable vecteur de promotion de notre département.

Bien sûr, vous connaissez la ville de Troyes pour ses magasins d'usines. On y trouve la plus grande surface de centre de marques d'Europe et elle attire 5 millions de visiteurs chaque année.

Mais l'Aube, c'est aussi un patrimoine architectural, culturel, historique, exceptionnellement bien préservé.

Le patrimoine est un élément fédérateur. Dans la continuité de sa politique de valorisation touristique, l'assemblée départementale a décidé d'inscrire, chaque année, la promotion du département dans un cadre culturel axé sur un thème historique de notre patrimoine local.

Après une exposition sur le Beau XVI^{ème}, qui a été un véritable succès, 2012 a été l'année des templiers avec le 700^{ème} anniversaire de l'abolition de l'Ordre du Temple, la forêt du Temple se trouve dans l'enceinte du Parc.

2013 a vu la naissance de la Cité du Vitrail afin de rendre hommage à la création verrière depuis le XII^e siècle jusqu'à la création contemporaine et de mettre en valeur les 9 000 m² de baies vitrées présentes sur notre territoire, le plus important patrimoine de vitraux d'Europe voire du monde, (vous pourrez en voir un bel exemple dans le nouveau centre de congrès que vous découvrirez vendredi).

2014 a marqué le bicentenaire de la Campagne de France de Napoléon, Napoléon 1^{er} a reçu son éducation à l'école militaire de Brienne-le-Château, située dans le périmètre du Parc.

2015 sera l'année du 900^{ème} anniversaire de la création de Clairvaux, mère des abbayes cisterciennes fondée par Saint-Bernard. Clairvaux est aussi la centrale la plus importante de France.

Enfin, le thème de votre congrès, l'égalité des territoires répond à notre engagement fort dans le développement durable.

En effet, outre l'engagement environnemental que nous prenons sur le PNR, nous sommes le département le plus engagé dans l'affichage environnemental dans les hôtels.

Plus de la moitié de notre parc hôtelier affiche son coût environnemental par une étiquette indiquant le coût carbone, eau, déchet pour une nuit et un petit déjeuner.

Le comité départemental du tourisme est également certifié ISO 20121, management des événements durables.

Nous sommes en effet prescripteurs d'activités touristiques et, à ce titre, souhaitons systématiquement améliorer notre empreinte environnementale, sociale et notre efficacité économique.

Tous ces engagements ont pour but de donner toujours plus d'attractivité et de plus-value à notre territoire. Nous avons axé notre campagne de communication autour du slogan « Aube, Soyez surpris ! » et je ne doute pas que ces trois jours de congrès en terre auboise vont vous réserver de belles surprises.

Les organisateurs, que je remercie vivement pour leur engagement et le travail accompli pour faire de ce congrès une belle réussite, ont tout mis en œuvre pour que vous repartiez en ambassadeurs convaincus des richesses de notre département et nous serons heureux de vous accueillir en d'autres occasions de villégiature familiale ou autre.

Je vous souhaite des travaux fructueux pour le plus grand bénéfice de nos territoires.



Yves Fournier

Vice-Président délégué à l'aménagement du territoire du Conseil régional de Champagne Ardenne

*Monsieur le Préfet,
Monsieur le Président de la Fédération des Parcs naturels régionaux,
Monsieur Jean Louis Joseph,
Monsieur le Président du Conseil général de l'Aube ; Monsieur Philippe Adnot
représenté par Madame Rigolot Vice-Présidente,
Monsieur le Président du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient,
Monsieur Christian Branle,
Madame la Maire de Mesnil-Saint-Père,
Mesdames et Messieurs les Présidents de Parcs,
Mesdames, Messieurs, élus et congressistes dans la diversité de vos fonctions et
de vos responsabilités.*

C'est un grand plaisir pour moi que de participer à l'ouverture de ce Congrès national des Parcs naturels régionaux et je me félicite que la Fédération nationale ait eu le souhait, pour la seconde fois en quatre ans, d'organiser ce congrès en Champagne Ardenne, au sein aujourd'hui du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient. Je me rappelle du précédent qui s'était déroulé à Reims, sous la houlette du président.

La famille des Parcs s'est récemment agrandie. Vous êtes aujourd'hui 50, vraisemblablement tous présents aujourd'hui sur les bords du lac d'Orient. Je souhaite saluer le petit dernier, le Parc du Golfe du Morbihan.

Vice Président du Conseil régional de Champagne Ardenne en charge des politiques territoriales, j'ai le plaisir de représenter cet après midi le Président Jean-Paul Bachy, retenu à ce moment même à Toulouse, par un autre congrès, celui de l'Association des Régions de France. Il sera néanmoins avec vous vendredi matin.

Qu'il me soit donc permis à cet instant de féliciter tout particulièrement le Président Christian Branle et l'ensemble des collaborateurs du Parc qui, sous la houlette de leur directeur, Meïssa Diallo, ont depuis de nombreux mois travaillé à l'organisation matérielle de ces trois journées, afin d'être en mesure de vous accueillir dans les meilleures conditions, mais aussi avec toute la chaleur et l'attention qui vous est due.

Les échanges dans les tables rondes, les visites sur le terrain, lesquelles vous permettront de découvrir ce territoire qui nous est cher, seront je n'en doute pas, particulièrement enrichissantes pour tous.

Pour ce congrès et en cette période un peu particulière de réforme territoriale, vous avez choisi le thème de l'égalité des territoires, un thème auquel je suis particulièrement sensible.

En tant qu'élu local, Maire, Président de communauté de communes ou encore de Pays. En tant que vice-président de la Région en charge des politiques territoriales, responsabilité qui fait que tous les jours, je suis confronté à la diversité et à la problématique de l'égalité des territoires. Comme partout, mais peut être encore davantage du fait de nos deux fleurons mondiaux que sont le Champagne et l'agro alimentaire, la diversité, géographique certes, mais principalement économique des territoires de Champagne Ardenne est forte, certains de nos territoires envisageant, malgré la conjoncture, l'avenir avec sérénité. D'autres, confrontés à des difficultés spécifiques importantes, l'abordant avec plus de circonspection et d'inquiétudes.

Quels points communs peut-on trouver entre certains quartiers urbains sensibles et les zones rurales isolées ; entre les zones péri urbaines industrialisées et les territoires dont l'emploi est aujourd'hui quasi absent ?

Quels points communs entre les territoires où l'économieériclute et dont la courbe démographique s'infléchit et ceux qui, heureusement, disposant de ressources naturelles et humaines importantes, ou bien encore de situations géographiques favorables, prospèrent ?

À travers la mise en œuvre de ses politiques territoriales, le Conseil régional de Champagne Ardenne tient compte de cette diversité, faisant en sorte que chaque territoire, restant maître de ses initiatives, puisse valoriser au mieux les ressources et les qualités qui sont les siennes, tant matérielles qu'humaines.

Les Parcs, en raison de l'ingénierie dont ils disposent, tiennent dans les territoires une place particulière. Grâce aux domaines d'excellence qui sont les leurs, ils participent non seulement au développement des aires géographiques sur lesquelles ils sont implantés, mais sont également des vecteurs de développement et de progrès pour les territoires périphériques.

Je pense notamment à l'apport qui est celui des Parcs dans les domaines de l'environnement, de l'éducation au territoire, du patrimoine ou encore de l'accueil du public.

Le partage et la diffusion des expériences qui sont celles initiées dans les Parcs servent au progrès de tous et je ne peux que m'en féliciter. Faisons donc qu'ensemble nous persévérions dans cette direction afin que l'égalité, et l'équité préside au développement de nos territoires et à travers cela, la France.

Bon congrès à tous ;

Merci de votre attention.



Christophe Bay

Préfet de l'Aube

*Monsieur le président de la fédération des Parcs
Messieurs les sénateurs,
Monsieur le président du conseil régional,
Madame la conseillère générale représentant Monsieur le président du conseil
général,
Messieurs les conseillers généraux,
Monsieur le maire adjoint de Troyes, Madame la Maire,
Mesdames et messieurs les élus,
Monsieur le président du PNRFO, cher Ch. Branle
Monsieur le directeur du PNRFO,
Mesdames et messieurs les présidents et membres des délégations des Parcs,
Monsieur le directeur départemental des territoires,
Mesdames et Messieurs,*

*J'ai l'honneur et le plaisir, aujourd'hui, de me trouver parmi vous, pour l'inauguration
de votre congrès annuel.*

*Madame Ségolène Royal, ministre de l'écologie, qui regrette de ne pas pouvoir se
joindre à vous, sera néanmoins représentée, ce vendredi, par son conseiller spécial
Monsieur Jean Louis Bianco, ancien ministre.*

*Aux délégations des 49 parcs naturels régionaux présentes, ainsi qu'aux délégations
étrangères, je souhaite la bienvenue dans le département de l'Aube.*

*Durant trois jours, jusqu'au vendredi 10 octobre, vous serez conduits à échanger
sur vos pratiques et découvrir ce territoire.*

*Plusieurs conférences et circuits vous seront proposés par les organisateurs, que je
salue : Monsieur Christian Branle, président du PNRFO et Monsieur Diallo, son
directeur.*

*Des sites remarquables vous seront présentés, sur le territoire même du PNRFO
et hors de celui-ci, à Troyes notamment, où vos travaux se concluront dans le
nouveau centre des Congrès.*

*La richesse de vos échanges se nourrira, je n'en doute pas, tout d'abord de votre
diversité et de votre expérience.*

*Elle se nourrira également, j'en suis certain, de la richesse du territoire du PNRFO
et de ses réalisations. Les Parcs sont des acteurs majeurs du développement
économique et de l'aménagement du territoire. Ces deux aspects méritent
quelques mots.*

Permettez-moi, au préalable, de revenir sur ce que représente le PNRFO.

Le PNRFO, créé en 1970, célébrera bientôt ses 45 ans. Il est un des atouts et acteurs majeurs en termes d'aménagement du territoire de l'Aube.

Le PNRFO, ce sont 56 communes, 23 356 habitants, et 80 797 hectares de sites exceptionnels et remarquables.

Le PNRFO ce sont également 40 personnes, dont 8 emplois aidés, marque de l'intérêt et du soutien de l'Etat, et qui marque votre engagement Mr le Président.

Les lacs artificiels Amance, du Temple et d'Orient – forts de 4800 hectares – y occupent une place particulière. Espaces préservés de vie naturelle, habités pour certains par l'histoire, ils constituent également des centres d'activités aquatiques que se sont appropriés les habitants du département et bien au-delà. Le parc constitue à ce titre un atout majeur du développement touristique de l'Aube.

Un espace faune, accessible aux personnes à mobilité réduite, est ainsi ouvert au public, au sein du Parc, depuis 2010.

Cet espace d'une cinquantaine d'hectares offre la possibilité, tant aux touristes qu'aux éducateurs, d'appréhender et de faire appréhender, de manière pédagogique, plusieurs espèces animales dans leur environnement.

Acteur de la protection du milieu naturel, le PNRFO est aussi acteur du développement local.

A travers son schéma de cohérence territoriale, un des premiers du département, rédigé avec l'appui des services de l'Etat, le PNRFO contribue à l'homogénéisation des territoires de ses communes membres. Les moins bien pourvues s'y voient aménager des possibilités, notamment d'urbanisation, inédites.

Vous êtes également gestionnaire avec l'Etat de la réserve nationale du Lac d'Orient. Vous êtes également un acteur majeur en matière d'urbanisation raisonnée et programmée.

A travers la mise en œuvre d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat, le PNRFO, de conserve avec l'Etat, œuvre à la requalification du bâti local.

Acteur majeur du domaine agro-environnemental, installation des JA, pour toutes ces actions, l'Etat continuera de l'accompagner, à l'échelle territoriale et nationale notamment à travers le commissariat général à l'égalité des territoires.

Voilà ce que je souhaite vous dire à travers ces quelques illustrations, pour vous dire combien l'Etat considère que les Parcs ont joué et joueront à l'avenir un rôle majeur dans le développement de nos territoires, de notre Pays.



Vivien Roussez

Bureau de l'observatoire des territoires du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET)

Je suis responsable de l'observatoire des territoires, une instance indépendante qui travaille pour le commissariat général à l'Égalité des territoires (CGET). Pour les questions du CGET, je vous renverrai vers Marc-Etienne Pinault, directeur de la direction du développement des capacités des territoires qui interviendra lors de la table ronde.

Le CGET est la réunion de trois administrations, l'ex Datar, qui a été à l'origine de la création des Parcs et également d'un pôle ville qui regroupe l'ancien secrétariat général au Comité interministériel des villes et l'Agence pour la cohésion sociale et l'égalité des chances.

L'ambition de ce commissariat général est de traiter tous les territoires, qu'ils soient très urbains ou bien ruraux, avec des problématiques différentes. On considère que ce n'est pas le caractère plus ou moins rural ou plus ou moins urbain qui font les problèmes des territoires, mais bien plutôt la population qui y vit.

Les missions du CGET sont de promouvoir l'égalité pour tous les citoyens et tous les territoires, d'assurer la continuité territoriale de la République et de développer les territoires au bénéfice de leurs habitants.

Au sein de ce CGET, une sous-direction de l'observatoire a pour charge d'évaluer les disparités territoriales sur toutes les thématiques, démographiques, sociales, environnementales, ou économiques. L'observatoire des territoires répond à trois ambitions : Être un lieu de synthèse qui rassemble, analyse, diffuse les informations et les données relatives aux dynamiques et aux inégalités territoriales ; Être un lieu d'échange d'expériences entre l'Etat et les collectivités territoriales et Être un lieu d'innovation et d'expertise.

Je vais vous présenter aujourd'hui ce qui relève de la mission principale du CGET : la dynamique et les inégalités territoriales. On parlera plutôt de disparités territoriales : qu'est ce qui différencie les territoires ? Qu'est ce qui les discrimine, sans pour autant qualifier, si c'est une inégalité ?

En effet, dire que les écarts de revenus constituent une inégalité est un positionnement politique. Ce n'est pas de notre domaine, qui est avant tout celui de l'observation. L'objectif de l'observatoire est de mettre des outils à disposition des acteurs des territoires, des ingénieurs territoriaux : des chiffres, un espace de cartographie interactive, un rapport triennal qui va bientôt sortir et qui va vous donner des grilles de lecture pour comprendre les disparités territoriales, les dynamiques de ces disparités et les processus sous-jacents.

Le premier processus qui génère des disparités territoriales, c'est la relation à la ville, c'est le gradant de l'urbanité. Selon s'ils se situent près de la ville ou à la campagne, les territoires ne sont pas dans la même situation. Ce clivage rural/urbain se retrouve sur toutes les thématiques. Cette carte par exemple, montre que la population âgée est plus représentée dans les espaces ruraux que dans les espaces urbains.

Le deuxième processus, générateur de disparités, sont les espaces à enjeux. Je vous ai représenté la carte des revenus médians par bassin de vie. Elle démontre, elle aussi, un clivage urbain/rural. Les revenus sont plus élevés dans les villes, mais on voit des territoires frontaliers émerger, dont les revenus sont significativement plus élevés que ceux d'autres territoires alors qu'ils sont ruraux ou peu urbains. Nous avons aussi des espaces avec des logiques propres, qui génèrent des disparités territoriales. Les Parcs sont à la confluence de ces deux dynamiques, que sont le clivage urbain/rural et les espaces à enjeux. La monographie que vient de sortir le ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie (« Les Parcs naturels régionaux : chiffres clés – n°115 – octobre 2014) nous enseigne que la caractéristique des Parcs est la part des communes situées en montagne ou en milieu rural.

Je vous présente une autre carte. Il s'agit de la typologie des campagnes effectuée par la Datar. Les Parcs sont très hétérogènes, comme vous savez. La Vallée de Chevreuse n'est pas identique au Jura. Cette grande disparité entre les Parcs est générée par leur relation à la ville, mais aussi par le fait qu'ils sont situés en zone de montagne ou en zone transfrontalière, donc dans des situations très diverses. Cette typologie des campagnes a le mérite de synthétiser un grand nombre d'indicateurs qui permettent aux territoires de s'y retrouver.

Au sein même de chaque Parc, existent des disparités. J'ai pris l'exemple du Jura qui regroupe des communes de types très différents. Certaines ont conservé un lien à la ville plus fort que d'autres. D'autres communes ont un caractère très montagnard, plus isolé et en déprise démographique. L'observatoire est là pour vous fournir ces éléments de description des disparités, afin de mieux les comprendre et de s'en servir par exemple pour des diagnostics territoriaux.

Ce qu'il faut comprendre aujourd'hui, c'est que ces disparités doivent être prises en compte dans les diagnostics territoriaux. Il faut non seulement se comparer à des territoires comparables mais également prendre en compte ces disparités internes.

Le prochain rapport de l'observatoire, qui sort en mars prochain, va s'intéresser à la notion de qualité de vie. Nous avons volontairement refusé de classer les territoires en fonction d'un radian de qualité de vie, pas simple à obtenir. Là également, vous disposerez de données concrètes.

Cliquer ici pour télécharger le rapport.

<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/publications/p/2278/1100/parcs-naturels-regionaux-chiffres-cles.html>



CONGRES EGALITE
des territoires

37

Martin Vanier

Professeur en géographie et aménagement à l'Institut Joseph Fourier de Grenoble

L'égalité des territoires : ces mots recèlent un certain nombre de pièges. Nous devrions dire : « attention, égalité des territoires ». Ces mots risquent de nous faire perdre beaucoup de temps dans l'action publique, de nous faire faire de beaux retours en arrière. Alors -à condition sans doute d'outrepasser les intentions de ceux qui ont forgé ce concept- on aura sans doute un peu de rebonds à jouer avec lui.

J'ajoute par ailleurs -avec un peu d'ironie- que si l'on devait suivre à la trace toutes les inventions terminologiques de l'Etat, vous auriez -et vous ne l'avez pas fait- organisé un congrès sur la compétitivité des territoires. Vous vous rappelez que c'était le nom de la Datar il y a quelques années. Donc, ne soyez pas trop « suivistes » de ces terminologies. Elles ont une durée de vie assez courte. Essayons de travailler sur le fond tous ensemble.

La notion d'égalité des territoires a une origine à laquelle vous allez prêter une attention très sérieuse : il s'agit d'une sensation d'abandon. Nous en connaissons tous des traces dans nos familles, auprès de nos proches, dans nos territoires, dans nos métiers... Quelque chose s'est passé ces dix dernières années, qui fait émerger un sentiment de délaissement, de manque de considération, et même dans certains cas, de mépris. Ce mépris est ressenti vis-à-vis des individus et de certains collectifs ou territoires, de la part de la « fameuse » République dont on estimait qu'elle était la mère. Et vous savez que quand des enfants se sentent abandonnés par leur mère, la situation devient très compliquée. Il faut que nous entendions et que nous comprenions ces angoisses, individuelles et collectives.

Cette angoisse concerne des terreaux, davantage que des territoires. On parle davantage de fractions de banlieues sensibles plutôt que de territoires, de fractions de ruralités et de périurbanités, qui croient trouver là, un front de convergence avec ce sentiment d'angoisse et d'abandon.

Je souhaiterais tout d'abord commencer par quelques questions simples :

- sentiment ou abandon ?
- Abandon objectif ou réel ?
- Abandon pour qui ? Pour quoi ?

Le sentiment d'abandon est un problème plus qu'une désignation.

Sentiment d'abandon social ou territorial ? C'est-à-dire ce que chacun de nous vit, qu'il peut en référer à sa situation générationnelle, professionnelle, catégorielle ? Ou alors qui s'incarne dans le territoire ?

Ceci interpelle des réponses par des politiques territoriales, de la commune jusqu'à l'Etat. Est-ce cela la réponse ? Ou est-ce le sentiment d'abandon qui interpelle des réponses de la part des services publics, lesquels ne sont pas des territoires, mais

des réseaux, sur lesquels, les citoyens et élus sont magistralement absents la plupart du temps. Même si nous sommes financeurs, plus âgés, consommateurs, participants, vigilants, nous ne sommes jamais, à proprement parlé, citoyens. Ce n'est pas dans ces lieux que l'on vote et que l'on décide.

Derrière ces questions, nous avons tous en partage une conception de l'égalité, un héritage profond, même pour ceux qui n'ont pas saisi la question à bras le corps. Ce capital citoyen, est celui de notre engagement dans la République. Même si vous n'êtes pas des Républicains convaincus, habitant la France, il y a quelque chose de cet ordre. Nous l'avons tous appris à l'école : les Hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales entre les Hommes ne peuvent être fondées que sur l'utilité publique. Notre fondamental de l'égalité, en France, depuis plus de deux siècles, dit que nous participons et voulons contribuer à une société d'égalité des droits. Les inégalités ouvrent le champs de lutttes sociales. Autrement dit. Nous, qui sommes les inégaux de ce pays, nous acceptons de vivre ensemble dans nos inégalités, parce que nous avons les mêmes droits.

Il existe donc un champ sanctuarisé de l'égalité des droits et un autre, qui est à conquérir, qui est celui des inégalités de fait.

Rapportons cela aux territoires. Ils naissent -comme une collectivité que l'on créé à un moment donné- et demeurent libres -comme la libre administration- et égaux en droits. Les distinctions territoriales ne peuvent être fondées que sur l'utilité publique. Lorsque les révolutionnaires prônent l'égalité des droits citoyens, ils renversent l'ordre des privilèges de l'Ancien Régime et imposent une nouvelle conception des droits. Quels privilèges territoriaux voulons-nous renverser au nom de cette égalité des territoires qui serait bafouée ? Je pose la question car je ne vois pas comment ce parallèle pourrait être conduit jusqu'à ce point.

Par ailleurs, les droits à l'égalité des territoires ajoutent-ils quelque chose ? Garantissent-ils en eux-mêmes ou recouvrent-ils les droits à l'égalité entre les personnes ?

Y-a-t-il compétition ? Complément ? Ou capacité à ce que le droit des territoires l'emporte et joue des rôles de chacun d'entre nous, dans une société égale en droit ?

L'égalité territoriale me fait penser à ce E.T. qui nous touche du doigt, comme dans ce film, il y a longtemps. Il nous regarde comme étant l'étranger que nous croyons voir en lui, en se demandant qui nous sommes, nous, l'humanité. L'égalité territoriale, c'est ce « truc » intraduisible, dans n'importe quelle autre langue, que nous venons ajouter à la réflexion collective et universelle, après « aménagement du territoire », qui était déjà intraduisible.

Cela pose la question suivante : qu'est-ce que la République a abandonné ? Qui ? Où ? Quoi ? Et auquel il pourrait être rendu justice par les territoires. *Mon propos, que je partage et mets en débat, tient en quatre affirmations, qui sont laissées à votre appréciation : la République -je ne parle pas de l'Etat mais de nous, citoyens et territoires- n'a rien abandonné, c'est mon point de vue de citoyen. Elle n'a pas abandonné les engagements, les valeurs et les systèmes dans lesquels nous nous sommes engagés il y a quelques siècles. Il me semble que nous savons encore*



plutôt les faire vivre. Cela ne veut pas dire que tout est parfait. Mais je ne vois pas d'abandon républicain. Je ne le confond pas avec ce qu'on pourrait appeler les replis de l'Etat.

Cette République se bat dans un monde qui change. Il lui arrive aussi de se battre contre. Ce qui n'est pas forcément une bonne idée. Mais dans un monde qui change, cela implique que ses engagements et ses conceptions, comme celles de l'égalité des territoires, changent également.

L'anxiété, le sentiment d'abandon, le désarroi, le sentiment de ne plus être considéré viennent fondamentalement de cela. Nous savions ce qu'était une société des égaux et nous constatons que ça ne correspond plus aux aspirations ou aux capacités citoyennes et collectives, que nous avons développées dans cette République, inscrite dans un monde qui change.

Il nous faut, dans ce contexte, non pas promettre la même égalité, ni même en étendre les figures aux territoires, mais en inventer de nouvelles. Cette invention me semble, fondamentalement, avoir des rendez-vous beaucoup plus nombreux et fondamentaux avec les réseaux, et notamment ceux de services publics, qu'avec les territoires. Même si je n'ignore pas que les territoires sont des acteurs de ces réseaux, des délégataires, des financeurs et des parties-prenantes, mais il y a aujourd'hui une organisation plus ample qui les dépasse. C'est là que se joue la question de l'égalité des configurations spatiales dans lesquelles la société s'organise.

Je rappelle quelques chiffres que l'on connaît tous.

57 % du PIB est consacré à -je n'aime pas dire la dépense publique- la sphère publique, aux biens et aux intérêts publics de notre pays. Ce PIB rentre dans une économie qui, d'une façon ou d'une autre, est solidaire, socialisée et concourt par des services, etc. Nous ne sommes pas loin du record du monde et en croissance inlassable. La République n'a donc rien abandonné. Ce chiffre n'a fait qu'augmenter, et particulièrement dans la crise où les besoins s'accroissent. N'oublions pas ce chiffre quand un journal fait état d'une nouvelle défaite de nos services publics.

Le taux de pauvreté -créé en 1970 et qui détermine les ménages qui vivent avec moins de 60 % du revenu moyen français- se chiffrait à cette époque à 18 %. Aujourd'hui, il est de 14 %. Il est vrai qu'il était de 12,5 % en 2001, mais il reste plus faible qu'il y a une génération.

Les masses financières compensatoires, preuves du non-abandon, représentent un montant de 600 milliards d'Euros par an, versé aux personnes sous forme d'allocations vieillesse et maladie, assurances chômage et autres aides sociales. 15 milliards d'Euros sont versés par les territoires via des dotations spécifiques, des subventions de l'Europe, la péréquation, l'Anru, et tout ce qui contribue à refabriquer de la compensation pour égaliser les territoires.

Ces chiffres nous interrogent : dans quelle société sommes-nous ? Avec quel levier pouvons-nous travailler ? Sur les individus ? Sur les territoires ? Vous en tirerez les conclusions que vous voudrez : soit il s'agit d'augmenter les 15 milliards territoriaux, soit les enjeux sont ailleurs et il faut d'abord travailler sur les populations, les publics, les personnes et les trajectoires pour égaliser les situations et effacer les sentiments d'abandon.

Les dotations d'équilibre des territoires ruraux représentent 615 millions d'euros chaque année et celle du développement urbain est de 50 millions. L'Anru représente environ 1,2 milliard par an. Je ne veux pas parler maintenant du grand écart entre le monde rural et le monde urbain, car je pense qu'il est biaisé dans les définitions que l'on donne à ces territoires.

Je poursuis sur ce que plusieurs sociologues, -Pierre Rosenvallon, François Dubet- appellent une passion française. Elle peut être paradoxale, cette passion pour l'égalité, car elle est perpétuellement déçue et dans l'amertume de ne pas avoir réussi à maintenir, garantir, assurer cette égalité à laquelle, par tous les bouts, nous travaillons. En réalité, nous sommes sans doute un des pays les plus socialisés et égalitaires du monde. En même temps, ce pays semble le plus persuadé d'avoir un grave problème d'égalité sociale, territoriale, jusqu'au point d'avoir ce sentiment de l'abandon par la Mater républicaine.

Pourquoi cela ? *Parce que fondamentalement, me semble-t-il, une certaine pensée de l'égalité s'est épuisée. Une autre doit advenir, à laquelle vos travaux et vos positions seront sans doute amenés à contribuer. La pensée épuisée de l'égalité, celle qui produit l'aigreur répétée, de ne pas l'avoir reçue en totalité malgré les promesses. A l'origine, il fallait renverser une société de droit, d'ordre, de privilèges, pour la remplacer par une société de droits équivalents, fondée sur le triptyque suivant ; Nous sommes égaux :*

- parce que nous sommes similaires : nobles, haut-clergé et tiers-état.*
- Parce que nous sommes indépendants. Nous ne sommes pas aux ordres de qui que ce soit. Chacun d'entre nous peut prendre une parole politique.*
- et en raison de nos droits citoyens et donc « en capacité de ».*

Ce triptyque a fondé en France une conception de l'égalité appelée « l'égalité des places » qui semble inviter les territoires à en bénéficier aujourd'hui. C'est la machine à perdre le rendez-vous avec l'égalité, à fabriquer de l'amertume que de dire : nous sommes tous des semblables, indépendants et citoyens dans les mêmes typologies de droits, les mêmes niveaux de compétences, les mêmes capacités à agir à l'identique, dans nos champs politiques respectifs. En effet, cela fabrique une société qui promet à chaque territoire isolé une réponse qui lui est propre et un engagement républicain dont il est dépositaire à son échelle. Cela n'est plus possible, ni même vécu comme tel par une société qui pendant ce temps circule, change, bouge, recoupe, traverse et cherche des droits sur cet ensemble de circulations.

A ces trois mots, il faut en préférer trois autres qui seraient :

- égaux, non pas parce similaires, mais parce que singuliers, reconnus par les singularités de chacun de nos territoires ;*
- égaux non pas parce qu'indépendants mais au contraire, en réciprocité, dans une relation, en commerce, en situation de se devoir quelque chose les uns, les autres ;*
- égaux certes par des droits citoyens, mais surtout parce que dotés de biens communs.*

Donc à la place de la réciprocité des places -dont on voit qu'elle sera toujours déçue et qui suscitera toujours des réserves, parce qu'on commence par dire : oui il y a des différences bien sûr, il faudrait un peu compenser pour les rattraper- inventons



une égalité des relations, des liens qui dit : oui, j'ai une place dans ce système, je sais ce que j'en attends et ce que lui attend de moi. « Je » étant un territoire : un Parc, une intercommunalité, etc. Il s'agit donc d'une position faite dans un système prouvé par des échanges de la réciprocité, des biens communs mis en circulation et une vision beaucoup moins « fixiste » de la preuve du non abandon. Parce qu'ici, la République est présente par le petit fronton de la mairie accueillant à côté l'école et la Poste. Cette imagerie ne fonctionne plus dans les attentes des individus et des collectifs.

Il s'agit d'une égalité territoriale qui permettrait aux collectifs et aux territoires d'affirmer leur droit à négocier leur position et leur rôle dans le système plutôt que la réfutation de ce dernier au nom des facteurs d'inégalité.

Il existe deux acceptions de cette égalité territoriale ; une ancienne que je qualifierais volontiers de troisième République, qui a fonctionné, qui a eu sa portée, sa vocation et son utilité, dans un monde qui bougeait beaucoup moins. Reconnaissons ses vertus, saluons-la et si possible tournons la page. Il y en a une autre à construire, l'égalité des relations, des échanges. Les Parcs ont leur rôle à jouer. Reste à savoir comment vous y contribuerez par vos travaux.

Marjorie Jouen

Membre du Conseil d'orientation, de recherche et de prospective (Corp) de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Messieurs les Ministres, Sénateurs, Présidents du conseil régional et du conseil général, Mesdames et Messieurs,

Le thème du congrès de cette année était « Les Parcs, acteurs de l'égalité des territoires » et, dans leur éditorial de présentation du programme, Jean-Louis Joseph, le Président de la Fédération des Parcs, et Christian Branle, le Président du Parc de la Forêt d'Orient, nous invitaient à examiner la question sous l'angle économique, écologique et social.

Travaillant depuis quelques temps sur ce thème, j'avais imprudemment pensé que la synthèse de nos débats serait un exercice facile. Certes mes collègues du CORP m'ont beaucoup aidé hier soir, en m'expliquant la teneur des conférences et des circuits auxquels ils avaient participé et je les en remercie chaleureusement. Mais la tâche s'est révélée compliquée et je sollicite par avance votre indulgence.

La difficulté n'est pas venue, il me semble, de la mise en évidence de l'apport des Parcs en matière de progrès économique, au sens noble et premier du terme, en matière d'excellence écologique ou d'équité sociale. Elle a plutôt résidé dans la référence à un cadre politique plus général, que la séance d'ouverture n'a pas vraiment permis d'éclaircir. Pourtant vos attentes étaient fortes, comme l'ont montré les nombreuses interpellations de la salle au début de la table ronde.

Bref, si j'ose faire un trait d'humour, j'ai l'impression que nous étions tous conviés au seul circuit qui n'était pas inscrit au catalogue avec les 19 autres : une course d'orientation ... en Forêt d'Orient !

Pour préparer cette synthèse, j'ai donc essayé de refaire le chemin que nous avons parcouru et j'en tire la conclusion que nous avons quand même progressé dans la prise de conscience collective d'un nouveau devoir qui s'impose maintenant aux Parcs, celui d'emprunter de nouvelles pistes en le faisant savoir à tout le monde, pour montrer le chemin (je reprends les mots d'un intervenant de mercredi après-midi).

Je vous propose de revenir aux principaux éléments de nos débats en organisant cette synthèse sous forme de réponses à trois questions :

- Qu'est-ce que l'égalité des territoires ?*
- Comment les Parcs peuvent y contribuer ?*
- Quelle nouvelle posture s'offre aux Parcs dans un contexte institutionnel, réglementaire et politique en transformation ?*

1) Qu'est-ce que l'égalité des territoires ?

En introduction, Vivien Roussez de l'Observatoire des territoires au Commissariat général à l'égalité des territoires nous a montré avec plusieurs cartes que l'affirmation de Thomas Friedmann était fautive. En 2000, ce chercheur américain



avait écrit « le monde est devenu plat, sans frontières commerciales, ni politiques, sous le double effet de la globalisation et de la révolution numérique » et beaucoup s'étaient plu à y croire. En fait, non seulement les disparités territoriales de toutes sortes existent toujours, mais les inégalités négatives – si j'ose dire – perdurent et parfois s'aggravent. De manière amusante d'ailleurs, le principal clivage entre les Parcs, au-delà de la grande diversité qui est le produit de leur spécificité à tous, est celui du relief entre les Parcs de montagne et ceux de plaine.

Martin Vanier nous a, quant à lui, mis en garde sur l'égalité des territoires en nous disant qu'en voulant traiter de ce sujet nous nous engageons en zone dangereuse et que nous risquons de rencontrer des concepts trompeurs. Il a notamment insisté sur le piège de la passivité, consistant à attendre l'aide de l'Etat parce qu'on (territoire ou individu) se sent défavorisé et en droit de recevoir une compensation pour cela. Car pour lui, il ne faut pas transposer aux territoires les grands principes qui s'appliquent aux personnes, comme l'égalité, l'équité et les droits. Il nous a dressé un portrait peu flatteur de la République qui, certes, n'aurait pas abandonné ni ses citoyens, ni ses territoires, mais qui voudrait plaquer un schéma obsolète daté de 1789 sur une réalité contemporaine faite de singularités, d'interdépendances et d'échanges.

Plusieurs objections lui ont été présentées au cours de la table ronde qui réunissait des Présidents de Parcs et un directeur du Commissariat général à l'égalité des territoires. Car si le terme d'égalité peut paraître excessif, il ne peut être question pour tous ceux qui sont soucieux du bien public de renoncer à rétablir certains équilibres territoriaux, à redonner aux territoires ruraux et à leurs populations des perspectives d'avenir, à lutter contre le sentiment d'abandon et d'injustice, en essayant de lui substituer un sentiment d'appartenance et en renforçant les liens de solidarité.

Bref, si l'objectif d'égalité ne doit pas être pris au pied de la lettre, il est toutefois consubstantiel à la mission des Parcs et explique même en partie qu'ils se multiplient et s'agrandissent depuis plus de 45 ans.

Du coup, en reprenant l'image de la course d'orientation, je me suis dit que nous nous étions un peu égarés cet après-midi là parce que nous n'avions pas bien lu la feuille de route qu'on nous avait remise au début du congrès. Effectivement, une partie de la réponse se trouve dans l'éditorial du programme qui mentionne : « les Parcs travaillent chaque jour à réduire sur leurs territoires les inégalités en cherchant à préserver toutes les ressources, à optimiser leurs potentialités, à construire des solidarités nouvelles. Ils constituent à leurs échelles, des terrains d'expérimentation dans la mise en œuvre concrète de politiques porteuses d'une croissance économique renouvelée, rendue nécessaire du fait des considérations écologiques et sociales qui imposent de repenser fondamentalement notre vision du développement ».

Néanmoins, les Parcs peuvent et doivent aller encore de l'avant. C'est ce qui s'est dit lors des débats de la session d'ouverture et des conférences d'hier.

2) Comment les Parcs peuvent mieux contribuer à l'égalité des territoires ?

Coopération, interdépendance, réseaux, bien commun, conventions avec des partenaires, les caractéristiques du nouveau paysage décrit par Martin Vanier vous ont beaucoup inspiré pour définir de nouveaux objectifs pour les Parcs. J'en citerai pêle-mêle quelques-uns :

- *Travailler sur le droit à la mobilité géographique, mais aussi professionnelle et sociale ;*
- *Garantir aux entreprises et aux populations des Parcs qu'elles puissent se développer pleinement à côté des villes ;*
- *S'attacher au bien-être des habitants, à la mixité sociale et redonner à tous le pouvoir d'agir ;*
- *Développer des liens de coopérations avec les territoires et les populations adjacentes pour les faire bénéficier des avancées réalisées en matière écologique ou énergétique ;*
- *Continuer à anticiper, à innover et ne pas hésiter à se saisir de nouveaux sujets, dont certains exemples ont été présentés lors des conférences ou des circuits d'hier :*
 - *La solidarité alimentaire qui vous concerne presque tous ;*
 - *L'appel à l'épargne solidarité sur le modèle d'Hello Merci dans le Parc de la Vallée de Chevreuse ;*
 - *Le développement de la filière bois dans le Parc des Bauges ;*
 - *L'utilisation de connexions haut-débit pour la coopérative d'activités Eclectic dans le Parc des Monts d'Ardèche ;*
 - *La mobilisation éco-citoyenne sur le manger local dans le Parc de Scarpe-Escaut ;*
- *Ou encore expérimenter de nouvelles approches sur des sujets peu défrichés, tels que la transition démographique, après la transition écologique et énergétique discutée l'an dernier.*

Voici un vaste programme, qui a conduit un intervenant à conclure une des conférences en disant que les Parcs devraient maintenant accueillir dans leurs équipes des économistes, des géographes et des anthropologues et pas seulement des écologues.

Mais, dans le contexte actuel, ce n'est pas tout et c'est pour cela que j'en viens à une troisième question.

3) Quelle nouvelle posture s'offre aux Parcs dans un contexte institutionnel, réglementaire et politique en transformation ?

Les débats parfois un peu tendus de mercredi après-midi et la très forte affluence à la conférence d'hier matin consacrée au développement économique, thème souvent évité dans les précédents congrès, semblent témoigner d'une préoccupation et d'un changement de positionnement pour les Parcs, face à la réforme territoriale qui se profile et se poursuit depuis 2 ans, mais aussi face à de nouvelles réglementations environnementales ou urbanistiques.

En effet, en s'interrogeant sur les territoires qui étaient visés par l'objectif d'égalité des territoires, vos interventions ont ouvert la porte à un immense chantier pour les Parcs, voire une nouvelle vocation.



Les Parcs seront-ils, dans un avenir proche, appelés à s'assumer comme des territoires au plein sens du terme ? J'entends, par là, non pas le sens que vous lui donnez habituellement du périmètre qui porte un projet de développement, de la zone plus ou moins vaste de protection de l'environnement ou de l'espace couvert par une Charte, mais le sens que lui confère aujourd'hui souvent le discours politique. C'est-à-dire une entité capable d'agir et de construire une réponse partielle ou complète aux besoins économiques, sociaux et environnementaux qui s'expriment sur son espace.

Dans une vaste réorganisation territoriale qui touche tous les niveaux de collectivités allant de la région à la commune en passant par les départements et les intercommunalités, les Parcs, forts de leurs propres repères, sont-ils en passe de devenir les entités qui sauront garder le cap aux yeux de leurs populations ? Et dès lors, les Parcs peuvent-ils et doivent-ils se construire une légitimité pour intervenir dans le champ social et dans le champ du développement économique ? Aucune réponse précise et unique n'a été donnée mais la question a été plusieurs fois posée.

Ainsi, si le congrès de cette année a pu paraître déboussolant à plusieurs d'entre nous c'est parce qu'au-delà de la pratique sans cesse renouvelée et mise en débat de la mission d'innovation des Parcs, il a laissé entrevoir des horizons très neufs, incertains et peut-être risqués.

Mesdames et Messieurs,

*Je souhaite terminer cette synthèse sur une belle ambition proposée par un intervenant d'hier matin, car je sais que vous tous dans les Parcs savez à la fois garder les pieds sur terre et la tête dans les étoiles. Donc, cet intervenant suggérait que les Parcs interprètent l'égalité des territoires sur un mode créatif, en cherchant à garantir à leurs habitants ... l'égalité des rêves !
Je vous remercie de votre attention.*

Jean-Louis Joseph

Président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France

*Monsieur le Conseiller spécial de la Ministre de l'Ecologie, ancien Ministre,
cher Jean-Louis Bianco,
Monsieur le Préfet,
Monsieur le Sénateur Président du Conseil général de l'Aube,
Monsieur le Sénateur-Maire de Troyes,
Mesdames et Messieurs les Parlementaires,
Monsieur le Président du Conseil Régional de Champagne Ardenne, représentant
le Président de l'Association des Régions de France,
Mesdames et Messieurs les représentants des Régions et des Départements,
Monsieur le Président du Parc de la Forêt d'Orient, Cher Christian,
Mesdames et Messieurs les Présidents de Parcs, Maires et élus locaux,
Mesdames et Messieurs les Partenaires des Parcs,
Mesdames et Messieurs les Directeurs et agents des Parcs,
Mesdames et Messieurs,*

Chers amis,

*Je suis particulièrement heureux de clôturer ce Congrès des Parcs ici, à Troyes,
Monsieur le Sénateur Maire, dans cette magnifique ville et dans cet extraordinaire
Centre des Congrès tout nouvellement réalisé dont je vous félicite, Monsieur le
Président du Conseil général.*

*Je souhaite avant mon intervention, saluer la mémoire de Christian Bourquin,
Président de la Région Languedoc-Roussillon et Président fondateur du Parc des
Pyrénées Catalanes décédé à la fin de l'été des suites d'une longue maladie. Nous
avons honoré sa mémoire lors de notre Assemblée générale.*

*Je salue très amicalement les délégations étrangères d'élus et de techniciens qui
nous ont fait l'honneur de participer à nos travaux : Chili, Maroc, Belgique, Suisse,
Luxembourg et Allemagne.*

*Leur présence prouve leur intérêt pour notre réseau et aussi notre ouverture à
l'international : je les convierai tout à l'heure en fin de matinée avec Dominique
Lévêque, Vice Président délégué à l'International, à la tribune pour les saluer et
signer un protocole de partenariat. Nous pouvons les applaudir. Certains viennent
de très loin assister à nos travaux.*

*Je salue et remercie également nos partenaires privés, GRT Gaz, RTE, La Poste, Scot
Fertiligène et tous ceux qui apportent leur soutien à nos actions depuis plusieurs
années.*

*Je salue toutes les Fédérations, institutions et associations nationales avec lesquelles
notre réseau travaille.*



Enfin, j'adresse mes très sincères remerciements à Marjorie Jouen pour la brillante synthèse de nos débats et travaux durant ces deux journées. Chaque année, chère Marjorie, c'est toujours avec un très grand intérêt que de t'entendre restituer nos travaux.

Je remercie également l'ensemble des membres du CORP (Conseil d'orientation, de recherche et de prospective de la Fédération) présidée par François Colson, pour leur implication dans la préparation du thème de notre Congrès et pour leur participation active durant les travaux de ces journées.

Le thème de notre Congrès « Les Parcs, acteurs de l'Égalité des territoires : diversité, complémentarité, une chance pour les territoires » est un sujet d'une grande importance.

Dans un monde où les inégalités, la fracture sociale et les exclusions ne cessent de se renforcer, il nous faut imaginer de nouvelles solutions, imaginer de nouveaux modèles économiques et sociaux.

L'égalité ou les inégalités entre les territoires se mesurent généralement sous l'angle de données économiques : produit intérieur brut, revenu des ménages, catégorie d'emplois, etc. Mais l'égalité des territoires ne peut se résumer qu'à des données économiques.

Comme l'évoque Eloi Laurent dans son rapport « Vers l'égalité des territoires », remis au Gouvernement en 2013, « l'objectif d'égalité des territoires n'entraîne pas identité, uniformité ou homogénéité des territoires français ; l'égalité des territoires pose la question des inégalités territoriales qui affectent le bien être des français et minent la cohésion nationale, économique, sociale et environnementale. Elle pose également la question de la justice territoriale qui constitue de ce fait une nouvelle frontière du pacte républicain »

Cette citation résume à elle seule tout ce que sous tend la question de l'égalité des territoires. L'égalité des territoires pose la question des inégalités géographiques, sociales, culturelles, elle pose également la question de l'échelle territoriale de prise en considération.

Mais les populations des territoires ruraux ont le sentiment parfois d'être abandonnées. Elles ne comprennent pas qu'elles n'aient pas accès à certains services. Des réponses doivent leur être apportées.

Les territoires sont par définition différents. La diversité de notre réseau des 50 Parcs en est la preuve.

Mais cette diversité est une richesse, comme nous l'a souvent rappelé le Conseil d'Orientation, de Recherche et de Prospective lors de nos travaux sur l'Avenir des Parcs.

Martin Vanier, dans son exposé mercredi après-midi, les différents intervenants dans les trois conférences de jeudi et Marjorie Jouen ce matin en nous présentant la synthèse de nos échanges, nous ont tous rappelé que cette diversité, cette complémentarité, sont une chance pour les territoires.

Les Parcs contribuent, par leurs actions quotidiennes, à développer et à valoriser cette diversité pour qu'elle soit un véritable facteur de qualité de vie et de bien être pour les habitants de leur territoire et un élément d'équilibre entre la création

de richesses économiques et la préservation et l'enrichissement de notre environnement naturel, paysager et culturel.

Je souhaite, Monsieur le Conseiller spécial, vous parler maintenant de notre réseau, c'est un grand réseau puissant et organisé. Les 50 Parcs sont présents.

Nous savons l'intérêt que porte la Ministre aux Parcs qu'ils soient nationaux ou régionaux. Nous savons, tous ici, qu'elle les aime ; j'ai pu le constater à ses côtés dans le Marais Poitevin, dans le Queyras. Notre collègue de Martinique l'a constaté également lors de sa visite.

Le réseau compte aujourd'hui 50 Parcs, avec les deux derniers Parcs créés, le Parc du Marais Poitevin et le celui du Golfe du Morbihan. 50 Parcs qui couvrent 15 % du territoire national regroupant près de 4 300 communes rurales, où habitent 4 millions d'habitants.

20 projets sont à l'étude ce qui démontre la vitalité de notre réseau et l'intérêt que peuvent avoir les Régions, les collectivités et les acteurs locaux pour cet outil Parc naturel régional.

Mais nous devons être vigilants. Il ne s'agit pas de banaliser cet outil original, qui, près de 50 ans après sa création, garde toute sa légitimité et sa modernité.

Territoires d'exception pour la qualité de leurs patrimoines naturels et paysagers, la politique des Parcs est ambitieuse. Leur charte, projet de territoire, engage ses signataires et l'Etat.

Ces engagements, il s'agit en effet de les respecter notamment au niveau des objectifs fixés par la charte en terme de préservation de leur richesse patrimoniale, critère qui fonde leur classement.

A ce sujet, je voulais évoquer comme exemple le cas de mon Parc, Monsieur le Conseiller Spécial ; Je préside, vous le savez, le Parc naturel régional du Luberon. Le Parc est actuellement agressé par plusieurs projets, contraires aux objectifs de sa charte :

- Le projet de méga-centrale de biomasse de Gardanne du groupe allemand EON qui risque de déforester notre territoire et déséquilibrer notre filière bois.*
- Et le projet de permis de forage pour l'exploitation d'hydrocarbures (ou gaz de schiste) « privilège » que nous partageons avec le Parc des Alpilles.*

Concernant ce dernier dossier, nous remercions la Ministre de l'Ecologie de sa prise de position qui nous rassure pleinement puisqu'elle vient de m'écrire pour m'indiquer que le permis sera refusé. Concernant ces gaz de schiste, il n'en faut pas dans le Luberon bien sûr, mais dans aucun Parc et même ailleurs, ni maintenant, ni demain !

Si j'exprime ces diverses agressions sur des territoires qui bénéficient de nombreux classements et labels nationaux et internationaux et que d'autres Parcs subissent également, c'est pour vous demander s'il n'est pas temps d'augmenter le niveau de protection de nos territoires finalement bien fragiles, et défendus par des milliers d'élus. Il y va du respect de notre classement en Parc.



En 2014, dans le contexte budgétaire que nous connaissons, les Parcs, comme d'autres structures, ont vu leur dotation diminuer, entraînant des difficultés quant au maintien de ce qui fait leur force et leur originalité à savoir leur équipe d'ingénierie hautement spécialisée. Si nous souhaitons, nous aussi, participer à l'effort de redressement de notre pays, cette question préoccupante du financement de la politique des Parcs doit nous mobiliser dans les mois qui viennent.

La réforme territoriale avec la suppression possible, totale ou partielle, des départements, doit être l'occasion de réfléchir, avec l'Etat et les Régions, à la pérennisation de nos moyens financiers. L'absence de ressources fiscales propres, doit nous obliger à travailler ensemble, Etat et Régions.

Nous avons proposé qu'une part de la taxe d'aménagement qui sera perçue par les Régions puisse être affectée au financement de la politique des espaces naturels et des Parcs, qui sont de leur compétence.

En ce qui concerne les débats législatifs, l'année qui se termine nous a beaucoup mobilisés. Nombreux sont les amendements que nous avons proposés qui ont été retenus.

- Dans le cadre de la loi ALUR sur l'urbanisme, notre proposition visant à maintenir l'opposabilité de nos chartes aux documents d'urbanisme SCOT et PLU a été adoptée.*

- Dans le cadre de la loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, nous avons réussi à introduire l'obligation de respect de nos chartes par les Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux, nouvel outil créé par la loi.*

- Dans le projet de loi Biodiversité qui a fait l'objet d'un premier débat à l'Assemblée nationale, l'ensemble de nos propositions ainsi que nos amendements ont été adoptés. Nous nous sommes beaucoup mobilisés sur ce projet de loi notamment pour faire évoluer les dispositions du code de l'environnement sur les Parcs. Nous regrettons que son examen et son adoption soient reportés au début de l'année 2015. Monsieur le Conseiller, nous savons que la Ministre soutient ces évolutions tant attendues par notre réseau. Nous espérons que le Parlement ne bouleversera pas ce texte. Nous serons très vigilants.*

- Concernant le projet de loi sur la Transition Energétique, nous avons fait 30 propositions dans le cadre du débat national et nous nous sommes fixés une ambition d'être autonomes en énergie à l'horizon 2030. Nous présenterons des amendements dans le cadre du débat parlementaire qui est engagé.*

Nous pouvons être très satisfaits de l'important travail mené sur ces lois et les amendements adoptés grâce au soutien des parlementaires et des services du Ministère de l'Ecologie que je tiens à remercier tout particulièrement. C'est bien sur un des rôles essentiels de la Fédération que de faire des propositions et de faire en sorte que les Parcs soient reconnus dans ces différents textes.

Mais d'autres projets de lois nous concernent directement, je veux évoquer en particulier celui sur la réforme territoriale. Ces lois auront des incidences importantes

pour les Parcs et nous devons être, là aussi, très vigilants sur différents points à savoir :

- Les nouvelles Régions renforcées avec de nouvelles compétences vont nous obliger à établir de nouvelles relations avec les Régions ; la gouvernance de nos syndicats mixtes va en être bouleversée.*
- Nos ressources financières devront être revues et pérennisées.*
- La montée en puissance des nouvelles intercommunalités élargies qui seront dotées elles aussi de compétences importantes nous obligera à établir des relations renforcées et équilibrées en mutualisant nos compétences techniques, avec elles, tout en maintenant une relation avec les communes qui ont compétence, aujourd'hui, pour adopter nos chartes.*
- Concernant les Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement durable du Territoire (SRADDT) devant avoir une valeur prescriptive, il s'agira de clarifier les liens juridiques et d'opposabilité entre SRADDT et chartes, sans fragiliser notre classement à 12 ans (et demain 15 ans) ni complexifier la procédure actuelle de révision des chartes.*

Lors de notre Congrès de 2013, j'avais proposé la tenue d'une conférence interministérielle sur les Parcs associant les principaux Ministères nous concernant, l'Association des Régions de France et la Fédération. Le Ministre, Philippe Martin avait donné son accord sur cette proposition. Cette conférence n'ayant pas pu se tenir en 2014 en raison du remaniement ministériel, je souhaite, Monsieur le Conseiller, qu'elle puisse être organisée dans les tout prochains mois. Vous m'avez reçu la semaine passée avec Michaël Weber et Pierre Weick car c'est vous que la Ministre a chargé de préparer cette Conférence.

L'actualité que je vous évoquais, la réforme territoriale et les nouvelles dispositions législatives sur les Parcs, nous obligent à organiser cette concertation interministérielle avec les Régions très rapidement pour définir la place des Parcs dans la nouvelle organisation des territoires.

Monsieur le Conseiller Spécial, Monsieur le Président de la Région Champagne Ardenne, représentant le Président de l'ARF, je sais que vous appelez également de vos vœux l'organisation de cette conférence interministérielle qui doit donner une nouvelle ambition nationale à la politique des Parcs qui a fait ses preuves. En effet, il est essentiel que la politique des Parcs créés par la DATAR et dont les missions sont diverses, soit reconnue par l'ensemble des Ministères.

Les Parcs sont des territoires d'expérimentation des politiques publiques. Ce sont des pionniers, dans de nombreux domaines.

Ce sont des « fourmis » du Développement durable, catalyseurs des initiatives locales. Les lois sont certes nécessaires pour fixer un cap, mais la transition énergétique et écologique se fera sur les territoires avec les citoyens et les Parcs pouvant être des accélérateurs de cette transition.

Les Parcs suscitent les initiatives, expérimentent, innovent dans les démarches et méthodes de travail associant les acteurs locaux et les habitants sur les grands chantiers lancés par le Gouvernement. Sur la transition énergétique et écologique, l'agri environnement, l'économie circulaire, le paysage, la santé et l'alimentation, les Parcs sont et seront présents. Notre réseau demeure un laboratoire



de l'innovation territoriale. Nous demandons que l'Etat, les Régions et les Départements nous reconnaissent de façon plus affirmée dans ce rôle.

A l'aube d'une réforme territoriale qui va bouleverser nos institutions, les Régions, cher Jean-Paul Bachy représentant l'ARF, doivent saisir cette opportunité pour confirmer les Parcs dans un rôle d'expérimentation de leurs politiques.

Je n'oublie pas bien sur les Départements toujours à nos côtés.

Les Parcs doivent s'engager sur de nouveaux chantiers. Les fonds structurels, les contrats de Plan Etat Région, les programmes Leader, les différents appels à projets comme celui sur « 200 territoires à énergie positive », le paysage, sont des programmes qui constituent des leviers essentiels pour l'action des Parcs.

Dans le cadre des « Assises de la ruralité » qui s'engagent, nous prendrons part au débat. Les sept tables rondes qui se tiendront dans les prochaines semaines nous concernent toutes.

Pour notre réseau, il me paraît également essentiel de soutenir et de développer les démarches InterParcs comme celles qui existent d'ores et déjà dans le Massif Central avec IPAMAC, en Rhône Alpes, en Provence Alpes Côte d'Azur, dans le Nord Pas de Calais pour créer des lieux d'échanges de proximité, des synergies interrégionales.

J'organiserai prochainement à ce sujet une journée d'échanges.

Avant de conclure, je souhaite vous faire part d'une citation de Pierre Rabhi pour qui j'ai beaucoup d'admiration : « C'est dans les utopies d'aujourd'hui que sont les solutions de demain »

C'est sur cette base que les Parcs ont été créés il y a près de 50 ans ; alors demeurons pionniers, gardons cette longueur d'avance. Mais donnez nous en les moyens !

Je tiens à remercier tous les partenaires et toutes les personnes qui ont contribué à la réussite de ce Congrès 2014.

Merci à la ville de Troyes, au Département de l'Aube, merci à la Région Champagne-Ardenne pour leur soutien à l'organisation du Congrès.

Merci aux nombreux partenaires qui se sont associés, merci aux communes pour leur accueil et aux communes « marraines » qui ont choyé les Parcs.

Enfin, en votre nom à tous, j'adresse mes sincères remerciements au Président Christian Branle, à l'équipe du Parc de la Forêt d'Orient, à son Directeur Diallo, ainsi qu'à toute l'équipe de la Fédération et à Pierre Weick, notre directeur, à Dominique, Nathalie et toutes celles et ceux qui ont œuvré pour l'organisation de ce Congrès.

Chers amis, forts d'un réseau renforcé, nous repartons dans nos territoires avec la conviction que les Parcs sont rassemblés et utiles pour la France. Vous qui êtes des militants du développement durable, vous avez raison de continuer à croire ce que vous êtes, défendre vos valeurs et à agir sur les territoires exceptionnels que sont les Parcs.

Jean-Paul Bachy

Président du Conseil régional de Champagne Ardenne

Bonjour à tous,
Mes salutations à M. Le conseiller de la ministre,
à Jean-Louis, président de la Fédération des Parcs,
au président du PNRFO,
à monsieur le Préfet,
et aux élus du territoire qui vous accueillent.

La région Champagne Ardenne commence à prendre des habitudes et la Fédération des Parcs aussi, puisque nous étions déjà dans cette région il y a quatre ans. C'était dans la montagne de Reims et nous sommes aujourd'hui à nouveau en Champagne-Ardenne, avec l'appui du Parc de la Forêt d'Orient.

J'en suis très fier et j'en remercie les responsables de la Fédération avec qui nos relations en tant que conseil régional sont très étroites. C'est assez logique, dans la mesure où cette région a une longue tradition.

Le premier Parc est celui de la Forêt d'Orient, il a 44 ans d'existence. Son label a été renouvelé en 2010 et court jusqu'en 2022. Celui de la Montagne de Reims a été créé en 1976, et donc 38 ans d'existence. Je salue son président également ici. Le label a été renouvelé en 2009 et court jusqu'en 2021. Nous avons, en 2010, créé un nouveau Parc qui a été labellisé en 2011, il s'agit du Parc naturel régional des Ardennes. Ces trois Parcs réunissent 10 % de la surface de notre région et 10 % de la population. À cela s'ajoute un Parc national, créé à l'initiative de l'Etat, qui a l'originalité de couvrir deux secteurs géographiques de Haute-Marne et de Côte d'Or, qui sont respectivement en Champagne Ardenne et en Bourgogne.

Si nous avons soutenu, de cette manière, cette forme originale d'organisation que sont les Parcs naturels régionaux et un Parc national, c'est bien évidemment parce que nous y croyons et que nous y voyons une forme d'organisation territoriale à laquelle les Régions ne peuvent qu'attacher une très grande attention.

M'exprimant ici à double titre de président de la Région qui vous accueille mais aussi de porte-parole du président de l'Association des Régions de France (ARF), je voudrais souligner quel est, pour nous, l'attachement et les raisons de la très grande complicité qui existe entre les Régions de France et les Parcs naturels régionaux.

Les Parcs sont, bien sûr, des outils de protection et de préservation de la biodiversité, quelque peu chahutée dans notre monde moderne, où toutes les formes de déséquilibres y compris celles qui perturbent notre climat, ont tendance à dénaturer le cadre naturel dans lequel nous vivons et à constituer une vraie menace, qui nous touche et touchera les conditions de vie des générations futures. Les Parcs ne sont pas des réserves de bons sauvages mais des cadres où s'exercent des contraintes particulières. Ce sont aussi des espaces de croissance et



CONGRES EGALITE
des territoires

53

de développement. J'ai bien entendu, tout à l'heure, le rapport de synthèse de vos échanges et de vos travaux. Il y a une dimension économique à prendre en considération dans ce que sont les Parcs naturels régionaux. Ce sont des leviers de développement.

L'artisanat, le tourisme, les petites et moyennes entreprises innovantes, le logement, réhabilité parce qu'ancien, ou neuf de qualité -les Opérations programmées d'amélioration de l'habitat, sont de ce point de vue des outils qu'utilisent les Parcs à bon escient-, les moyens mis en œuvre pour développer toutes les formes d'énergies renouvelables... Il y a, dans les Parcs naturels régionaux, un ensemble de leviers de croissance, de création d'emplois durables, de conditions d'organisation territoriale porteurs d'innovation et d'invention.

Je voudrais souligner ce troisième élément parce qu'il a quelque part un côté plus exemplaire encore que d'autres. Les Parcs naturels régionaux sont les prémices d'un modèle de croissance équilibrée, où la qualité de vie et la protection de l'environnement ne sont pas contradictoires avec l'attractivité, le développement économique et la venue de nouveaux investisseurs. C'est au contraire, une seule et même chose, un seul et même pari pour l'avenir.

Je voudrais souligner le quatrième élément important dans votre démarche collective, c'est sa vertu éducative. Le conseil régional a mis en œuvre un ensemble de moyens destinés aux écoles, aux collèges et aux lycées pour leur permettre de découvrir le milieu naturel, la diversité des modes de développement et d'initiatives, les collectivités locales, les territoires, les bassins de vie et les Parcs naturels régionaux de Champagne Ardenne. Ces derniers sont un cadre d'accueil privilégié pour toutes les formes de découvertes, de classes vertes, de visites...

L'avenir est aujourd'hui institutionnellement mouvant. Nous sommes à la veille d'une redistribution des cartes très importante, entre l'Etat d'une part et les collectivités territoriales, et d'autre part, au sein même des collectivités, les unes par rapport aux autres.

La thématique de votre congrès était l'égalité des territoires. Comment pouvez-vous y contribuer ? Vous le pouvez d'autant mieux que vous vous appuyez sur l'existence de Régions fortes. Ici en Champagne-Ardenne, nous avons pensé que l'échelon régional était d'abord un échelon de péréquation. Un échelon dans lequel il ne s'agissait pas de nous substituer aux acteurs locaux mais de leur faire pleinement confiance dans la fixation de leurs priorités d'investissements. C'est ce que nous faisons avec les Pays, avec les petites villes et avec les agglomérations, en les dotant d'enveloppes budgétaires annuelles dans le cas de notre politique d'aménagement du territoire. Nous faisons en sorte que les enveloppes soient calculées inversement proportionnellement au potentiel fiscal des territoires. Nous donnons davantage aux territoires un peu plus en difficulté et où les collectivités territoriales ont plus de mal que d'autres. Nous donnons moins dans les bassins de vie et les collectivités urbaines ou rurales qui disposent de moyens supérieurs. Région/péréquation/aménagement du territoire : c'est le rééquilibrage.

Les Régions, c'est aussi le niveau pertinent qui permet de mettre en œuvre des politiques publiques parce que c'est un niveau proche des populations. L'identité des régions est une réalité à laquelle les Français sont aujourd'hui habitués. C'est une proximité dans la présence quotidienne de nos élus au sein des conseils d'administration des lycées et tout un ensemble de délégations, y compris leur présence dans les conseils d'administration des Parcs naturels régionaux. Les Régions sont aussi un échelon suffisamment large pour être structurant. On ne peut mettre en œuvre un minimum d'outils de financement, de cohérence territoriale que si l'on résonne sur un espace plus large, mais qui reste plus proche des citoyens que ne l'est le niveau national.

Aujourd'hui, on a un peu trop tendance à présenter la modernité comme ne devant se traduire que par une métropolisation de plus en plus accélérée. Les villes ont certes leur place dans le développement d'un pays, les grandes villes, les capitales mais aussi les villes moyennes comme celle où vous trouvez, ici, à Troyes. On l'oublie trop souvent, lorsqu'il s'agit de savoir où se situent des enjeux d'avenir pour notre pays, les métropoles ont leur place mais à condition de ne pas oublier le monde rural. Le développement des métropoles ne doit pas aboutir à une désertification d'une partie de notre territoire qui perdrait ainsi de sa substance, de sa population et de sa richesse.

La solution de cette équation est d'autant plus facile à trouver que l'on raisonne à l'échelon des Régions. Régions qui sont à la fois le reflet, l'illustration, la construction concertée, la reconnaissance de la diversité des territoires mais également le garant de leur cohérence et de leur unité.

Dans tout cela, il est clair que les Parcs ont une place spécifique à jouer et ceci sans hésiter, mais en ayant toutefois quelques éléments de prudence à l'esprit. Bien entendu, les Parcs sont tellement exemplaires qu'on a tendance à vouloir en faire beaucoup d'autres. C'est un succès de la Fédération nationale que d'avoir aujourd'hui 50 Parcs naturels régionaux. Mais élargir, développer et multiplier ne doit pas signifier banaliser, faire tout et n'importe quoi. Il est, de ce point de vue, important de préserver un équilibre. La formule des Parcs doit rester originale. S'il faut la développer partout, elle doit rester exceptionnelle où répondre à un certain nombre de critères précis. C'est la raison pour laquelle, il est indispensable qu'avec l'ARF et la Fédération nationale des Parcs, nous puissions travailler dans les prochaines semaines, les prochains mois sur la définition des critères Parcs. Que nous puissions impulser d'autres expériences et élargir le nombre des Parcs tout en fixant et en rappelant ce que sont les règles et les chartes.

À cet égard, le président de l'ARF m'a chargé de vous dire qu'il est à la disposition de votre Fédération nationale pour que l'on puisse actualiser notre déclaration tripartite, signée en février 2007. Ceci de telle sorte que nous puissions, dans le cadre de la réforme territoriale qui s'annonce, réactualiser, moderniser réaffirmer un certain nombre de nos règles de base.



Le deuxième élément de contexte que je souhaitais aborder, c'est celui de la rigueur budgétaire. L'argent public est rare. Raison de plus pour mutualiser nos efforts. Nous sommes ici dans la terre du Champagne. La zone d'appellation est dans la Marne, dans l'Aube, en Haute-Marne et même en Picardie, dans le département de l'Aisne et aussi quelques communes de l'Île-de-France. Mutualiser ce point particulier qui est la présence d'un vignoble de qualité dans ces différents départements suppose à l'évidence une mutualisation, avec la Région, des atouts spécifiques que donne un vignoble de qualité aussi universellement reconnu que celui de la Champagne.

Même chose en ce qui concerne le travail que nous faisons à l'heure actuelle pour souligner à travers nos paysages, préserver le caractère unique et exceptionnel de ces crayères, de ses caves qui ont permis de construire des villes, il y a déjà de cela, plusieurs générations, en creusant sous le sol et en extrayant une craie magnifique. Ces crayères servent aujourd'hui de lieu de conservation du Champagne et elles sont un cadre d'exception par rapport à d'autres façons de cultiver la vigne, de la préserver et d'en conserver le produit.

Un domaine est aussi celui de la recherche d'une labellisation à l'Unesco où doivent œuvrer la mutualisation des efforts et une contribution spécifique des deux Parcs - Montagne de Reims et de la Forêt d'Orient -, qui se sont réunis déjà sur d'autres sujets, et sur lequel nous devons travailler ensemble.

Donc il faut aller vers une mutualisation, des échanges et une mobilisation commune pour obtenir, dans les réformes prochaines des programmes européens, une part spécifique dédiée à ce mode original d'organisation territoriale qui est celui des Parcs naturels régionaux.

Préparation d'une conférence interministérielle.

Nous tenons à en être partie prenante avec vous et pour vous. Si l'on pouvait, dans les prochains mois, préparer ensemble cette échéance, c'est aussi un chantier sur lequel le président de l'ARF m'a chargé de vous proposer nos services, notre appui ainsi que notre partenariat pour que nous puissions, avec l'Etat, trouver les thématiques, les modes d'organisation qui donneront à cette conférence interministérielle toute la place qu'elle doit avoir.

Je terminerai par un dernier point, qui est l'action internationale des Régions et qui doit être à mon avis aussi celui des des Parcs naturels régionaux que vous représentez ici. Il y a quelques jours à peine, je recevais, en tant que vice-président de l'ARF en charge de la coopération internationale, une délégation de la Fédération des Parcs pour étudier comment nous pouvions mieux diffuser ce que vous faites dans les pays avec lesquels vos Régions respectives sont appelées à coopérer. Les Régions de France ont aujourd'hui 450 accords de coopération avec d'autres régions du monde. C'est énorme. La présence française à l'international se fait de plus en plus à travers l'action des villes, des Départements et encore plus à travers l'action des Régions. Je ne doute pas, pour ma part, que, dans beaucoup de Régions, qu'elles soient du Sud, d'Afrique, -on pense à cette formidable réserve de paysages

et de découverte de biodiversité vouée à se développer mais encore inconnue- sur laquelle votre mode original d'organisation et de développement peut-être extraordinairement fécond en exemplarité.

Nous avons ici, en Champagne Ardenne, travaillé avec l'Argentine, avec la région de Salta, qui a voulu développer un Parc naturel régional. Nous sommes également en lien avec le Bénin, pour y fonder un Parc naturel régional. C'est un pays avec lequel nous travaillons depuis longtemps, depuis Bernard Stasi, premier président du conseil régional de Champagne-Ardenne, élu en 1986.

Je pense que, sur ce point aussi, entre votre Fédération et l'ARF, entre vous mêmes et vos Régions et les Régions avec lesquelles vous êtes appelés à coopérer sur le plan international, il y a un formidable levier d'échanges, d'innovation, de confrontation d'expériences qui peuvent vous ouvrir des champs extrêmement féconds de découverte et de développement.

En réalité, les Parcs naturels régionaux sont une spécificité à la française. Comme peut l'être le Champagne. C'est un formidable laboratoire de l'organisation territoriale qui concilie le développement, la création d'emplois et la préservation de l'environnement. L'imagination est au pouvoir dans les Parcs. C'est aussi, pour notre pays, une formidable vitrine de notre patrimoine, de nos terroirs, de nos savoir-faire, de notre expérience, de la qualité de vie à la française, telle que nous prétendons la préserver et la faire connaître. Je pense aussi que sur ce champ, nous avons à investir et à travailler ensemble.

Ce congrès en Champagne Ardenne a marqué non seulement votre attachement en nos paysages et notre région, il a été aussi comme les précédents congrès, un formidable moyen de rencontres et de préparation de l'avenir. C'est cela qui compte aujourd'hui. Le rôle des élus n'est pas de piloter les choses à la place des forces vives qui sont sur le terrain. Le rôle des élus est d'aider, d'accompagner, de soutenir et de faire en sorte qu'avec ceux qui sont sur le territoire et qui construisent le monde de demain, nous puissions faire en sorte qu'ils soient heureux, je pense particulièrement aux jeunes générations. Ceci en leur assurant les outils de développement, d'emploi et une qualité de vie meilleure que celle qu'ont connu leurs ayeux.

Je vous remercie.



François Baroin

Ancien ministre, Sénateur-Maire de Troyes

*Merci M. Le ministre conseiller de Mme. La ministre de l'Ecologie,
M. le président de la Région,
du Conseil général,
cher Philippe
M. le président de la Fédération.*

Merci à vous d'avoir choisi Troyes aux côtés de Christian Branle, à qui je redis mon amitié et dont chacun connaît ici que le degré d'implication, la passion, et les talents multiples et variés. J'ai compris, que vous mêmes, au cours de cette semaine, vous les aviez appréciés, dans leur évolution nocturne et virevoltante et musicale. Je voulais également, M. Le président Joseph, vous féliciter pour votre réélection dans la mission qui est la vôtre, mission importante. Je voudrais à tous et à toutes, vous souhaiter la bienvenue au nom du conseil municipal de la ville de Troyes et à mon nom personnel. J'espère que vous profitez bien de ces instants passés, ici, dans la préfecture de l'Aube. J'espère que vous avez pu apprécier la qualité de l'accueil, mais aussi, à ce qui répond pleinement au thème qui vous a rassemblé cette année : l'équilibre d'un territoire typiquement français que vous connaissez parfaitement, puisque, pour beaucoup d'entre nous, nous sommes dans des régions ainsi faites.

Voici un département d'un peu moins de 300 000 habitants, avec une préfecture et une agglomération qui comptent 130 000 habitants. Presque la moitié de la population du département y réside. Il a fallu équilibrer nos forces et poursuivre l'accompagnement de l'investissement dans de nombreuses directions après notamment le massacre de nos industries textiles. Nous avons perdu depuis le début des années quatre-vingt, 1 000 emplois par an pendant 20 ans. Ce sont beaucoup de souffrances sociales, beaucoup d'épreuves et une immense obligation de diversifier notre activité économique. Tous les élus actuels, les acteurs, les forces vives, mais aussi nos prédécesseurs ont essayé d'anticiper tous cela. Pour assurer le développement du territoire, il faut des voies de communication, des infrastructures, des parcs d'attractivité économique. Il faut préserver nos matières grises, nos jeunes, offrir un spectre d'enseignement supérieur suffisamment large pour les former ici, et qu'ils irriguent ensuite, de manière vertueuse l'économie de notre territoire. Il faut aussi s'appuyer sur ce qui fait notre identité : la valorisation par le tourisme. Dans ce développement touristique, je veux porter le témoignage du rôle et de la place, irremplaçable, qu'occupe le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient, dans notre capacité d'attractivité. S'il n'y avait pas eu tous les débats dans les années 60, autour de l'aménagement des grands réservoirs pour protéger Paris - car il faut bien le dire - ce n'était pas pour protéger Troyes ou l'Aube- , s'il n'y avait pas eu cette ambition et cette vision d'aménager une coordination entre les élus, les acteurs économiques etc, il n'y aurait pas aujourd'hui la possibilité d'attirer près de 3,5 millions de personnes sur

le plan touristique dans l'Aube dont près de 500 000 qui visitent le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient. C'est dire si l'aménagement de ces structures, si le rôle d'un Parc dans un département comme le nôtre est absolument précieux.

Je passe rapidement sur les atouts que vous connaissez, qui ont probablement été largement développés par Christian Branle, sur son aspect économique, sur les 1 000 entreprises qui sont dans le site, sur les 4 000 personnes qui y travaillent directement ou indirectement. Je veux mettre en lumière le caractère avant-gardiste du fonctionnement des Parcs dans le meccano institutionnel qui est en train de se mettre en place et qui tourmente les élus mais aussi tous les acteurs du développement de nos territoires.

Vous avez été les premiers au niveau des Parcs, à imaginer une coopération inter-communale. Vous avez été les premiers à organiser des bassins de vie, des filières de développement économique en amont et en aval. Vous avez montré, parmi les tout premiers, la nécessité de protéger notre environnement et d'assurer une logique de développement durable, qui n'est pas une appellation contrôlée mais juste une préparation de l'avenir pour les générations qui vont nous succéder. De ce point de vue, vous êtes un modèle. Pour aller à l'essentiel de mon propos, les sources d'interrogation sont assez fortes aujourd'hui M. Le ministre s'agissant de ce meccano institutionnel, qui peut avoir un impact assez fort sur le développement des Parcs et leur aménagement et donc toutes les politiques publiques qui en découlent.

À propos du découpage régional et je vous le dis franchement, on imaginait pas un jour ici à Troyes, avoir un bord de mer du côté de la Baie de la Somme, en Picardie, alors que nous étions plutôt orientés vers l'Est. Nous attendons avec impatience la deuxième lecture sur l'évolution régionale, mais la problématique du découpage régional sans tenir compte réellement de la géologie, de la géographie et du bassin géographique, est pour moi un péché contre l'esprit. Mais la représentation nationale, dans sa grande sagesse, accompagnera le gouvernement pour trouver la bonne piste d'atterrissage. Je ne parlais bien entendu pas de l'histoire récente du Sénat...

La deuxième interrogation, le président Adnot l'évoquera devant vous M. Le ministre, et je connais vos engagements, on se connaît depuis longtemps Jean Louis Bianco, c'est un homme, grand serviteur de l'état, il a été un grand élu, président de conseil général et parlementaire, même si nous ne sommes pas du même côté, qui a été à l'honneur de la représentation nationale. Mais puisqu'il est ici, qu'il nous fait l'honneur de sa présence, je lui fais passer quelques messages, sous votre contrôle et votre bienveillance.

La seconde interrogation porte donc sur les niveaux de regroupements d'intercommunalités. On peut dire que les Parcs ont montré un chemin et que c'était le bon chemin. Sachez en tout cas que dans un département comme le nôtre, en dehors de l'agglomération de Troyes et de l'organisation d'une structure de plus à 20 000 habitants, il n'y a pas d'autres communautés de communes qui



répondent à ces critères. Cette organisation aura des conséquences sur notamment les politiques publiques de financements et d'accompagnement des besoins des Parcs.

La troisième interrogation porte sur les compétences qui vont être allouées aux Régions ou aux Départements, si ces derniers demeurent. Or, sans les politiques du conseil général, le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient par exemple, n'aurait pas les moyens d'assurer la mission qui est la sienne, aussi bien sur le plan économique que sur le plan touristique.

Enfin, la dernière chose mais vous le savez bien, puisque nous avons les mêmes préoccupations que celles des Parcs au niveau des maires de France, c'est la réduction drastique - avec une pente beaucoup trop inclinée - des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales. Et cela aura également des conséquences très fortes aussi bien dans les politiques de dotations d'équipements de fonctionnement et d'accompagnement que des investissements nécessaires pour continuer de moderniser nos territoires.

11 milliards en moins de dotations d'ici les deux années qui viennent, 28 milliards en réalité cumulés. Car ce que nous n'avons pas vu suffisamment tôt, c'est que ce sont 3,5 milliards l'année prochaine, plus 3 milliards qui s'y ajouteront. Nous arriverons très vite à 7 milliards. C'est la moitié d'une année d'investissement global de toutes les collectivités locales en France. Ça représente un point et demi de PIB, je vous le dis comme je le pense, je ne vois pas M. Le ministre, comment nous continuerons à offrir des politiques publiques territoriales qui répondent aux objectifs qui sont fixés. Cela aura des conséquences naturellement sur les activités des Parcs. Le débat est actuellement en cours. Je souhaite vraiment de tout cœur, que nous profitions de toutes les instances, de tous les acteurs pour faire passer le message des hommes et des femmes du territoire, au premier rang desquels se trouvent les acteurs des Parcs, pour que l'Etat, non pas corrige sa copie, -ce serait une formule maladroite - mais entende le message, le cri d'alerte sur la volonté naturelle de participer à l'effort collectif de réduction des déficits publics. Mais aussi l'exigence de considérer que, lorsque vous avez 70% d'investissements publics réalisés sur les territoires, la coupe est trop sévère et aura un impact sur le développement économique, sur le bâtiment, sur les travaux publics, sur l'artisanat, sur toutes les filières en aval et donc sur la croissance.

Nos destins sont liés, celui des collectivités, celui des maires aux côtés des Parcs. Nos destins sont également liés avec les politiques publiques portées par l'Etat. Sur la base de ce destin commun M. Le ministre, nous serons évidemment très heureux, très attentifs à la qualité de votre engagement. Mais ça, je le sais. La qualité du soutien que vous pourrez nous apporter dans les hautes instances que vous dirigez.

Philippe Adnot

Président du Conseil général de l'Aube

M. Le ministre, cher Jean-Louis Bianco

M. Le ministre maire de Troyes

M. Le président de la fédération et félicitations pour votre réélection

Cher Christian

M. Le préfet

M. Le représentant de l'ARF

Mmes M. les parlementaires

Les élus qu'ils soient communaux, départementaux ou régionaux

Mesdames, messieurs,

Ce n'est pas facile de faire un discours qui ne reprenne pas les arguments des uns et des autres parce qu'ils ont été extrêmement complets.

Je voudrais d'abord espérer que vous avez passé un excellent séjour dans notre département. Nous avons fait tout notre possible pour qu'il se passe dans d'excellentes conditions. J'espère que vous avez apprécié, en tout cas.

Ceux que l'on doit remercier, ce sont surtout toutes les petites mains. Tous ceux qui se sont dévoués, qui ont travaillé depuis de longues semaines pour que tout se passe bien.

On peut les applaudir...

Vous êtes ici dans un Parc naturel régional un peu original car c'est le conseil général qui en est le principal financeur. Pratiquement la moitié du budget de fonctionnement annuel du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient est financé par le Département de l'Aube. Les différents investissements périphériques sont aussi en majorité financés par le Département. Ils s'élèvent à un 1,5 million d'euros cette année. Je ne compte pas dans cet ensemble les financements qui vont directement aux communes, pour leurs différentes activités et qui dans le département de l'Aube représentent, selon les années, entre 10 et 14 millions d'euros, annuels.

Pourquoi sommes-nous dans cette situation tout à fait originale et exceptionnelle ?

C'est tout simplement que, depuis le début, nous avons considéré que le Parc était un atout pour notre département. Il l'était d'autant plus qu'il est intervenu après avoir subi une agression environnementale : la création des lacs que vous avez pu admirer. C'était, bien sûr, au profit du soutien de l'étiage et de la maîtrise des inondations de Paris. Chez nous, cela s'est traduit par la disparition de milliers d'hectares de forêts et par un bouleversement total du paysage. La volonté de développer un Parc naturel régional était un peu le pendant de cette agression : faire d'un mal un bien, de manière à ce que les paysages retrouvent une certaine majesté. Je pense que vous avez pu le voir à Mesnil-Saint-Père, c'est quand même relativement sympathique. Il s'agit aussi que l'économie n'en soit pas bouleversée mais qu'au contraire nous en profitions pour développer de l'activité et diversifier nos centres d'intérêt.



Je voudrais vous dire que les thématiques que vous avez choisies de traiter dans ce congrès nous conviennent parfaitement parce qu'elles sont essentielles au devenir de notre pays. Ces thématiques sont inhérentes aux Parcs, mais dans l'Aube, elles rejoignent des politiques qui conviennent pour la totalité du département.

Vous avez choisi de montrer que l'égalité de traitement des territoires, la volonté de préserver l'environnement n'étaient pas contradictoires avec le développement économique. Au contraire, vous avez montré qu'il fallait trouver des modes d'organisation qui le permettent dans de bonnes conditions.

Je voudrais prendre quelques exemples sur cette inégalité qui se développe à l'heure actuelle qui est, de mon point de vue, relativement grave.

Il est clair aujourd'hui, comme cela été souligné, que beaucoup de privilèges sont accordés aux métropoles. Nous voyons mal comment aujourd'hui, des territoires à faible démographie, vont pouvoir continuer à se défendre. Nous avons essayé de faire le maximum. Le conseil général avec les communes et le Parc ont contribué à la construction de plusieurs usines relais de manière à faciliter le développement économique. Deux d'entre elles connaissent des difficultés actuellement. Nous essayons de les aider à se relever.

Nous avons réalisé un voyage aux Etats-Unis pour étudier les différentes méthodes mises en œuvre pour favoriser l'accès à Internet pour tous dans de bonnes conditions. Nous avons pu voir plusieurs technologies. Aujourd'hui, un des cas les plus graves de déséquilibre dans les territoires sera la capacité pour chacun d'accéder à Internet et à la téléphonie mobile. Si nous voulons des villages qui continuent de bien vivre, si nous voulons que des jeunes s'installent, il est évident que ce ne sera pas possible si nous n'avons pas la capacité de leur offrir des services.

En milieu urbain les opérateurs interviennent, ça ne coûte rien à la collectivité et la population est très bien équipée. En milieu rural, normalement nous devrions pouvoir compter sur la Région quand elle s'y intéresse, sur l'Europe et sur le fond spécial du numérique. J'en profite, M. Bianco pour vous le signaler qu'aujourd'hui, nous avons un grave problème : au moment où la France a très peu d'argent, on veut nous obliger à faire des dépenses que personne ne peut financer concernant la prise FTTH à amener directement chez l'habitant. Dans des territoires qui comptent dix habitants au kilomètre carré, prétendre que l'on va intéresser les grands opérateurs, c'est se tromper. En réalité, c'est condamner à ne pas faire accéder les territoires ruraux au haut débit dans de bonnes conditions. Au niveau national, il faut nous aider à monter en débit. C'est ce qui nous permettra d'offrir une qualité de vie sur les territoires, de ne pas les mettre dans une situation de déséquilibre total, de désespérance et donc de désertification.

Je connais des villages où les jeunes disent : je ne peux pas rester, je n'ai pas accès au débit et à Internet. Aujourd'hui il est possible, avec des sommes modiques, de faire de la montée en débit qui nous permette de passer les 8 mégabits, mais si on veut nous faire faire de la prise FTTH d'abord, ça ne pourra pas se faire. Les opérateurs ne s'y intéressent pas, et ça coûterait tellement cher, que personne n'aura la capacité de le faire.

Dans le département, nous allons financer 40 millions d'euros en faveur du développement du numérique, mais aujourd'hui au niveau national, régional, européen, ce sujet là doit mériter l'intérêt de tout le monde.

Plusieurs fois a été évoquée la réforme territoriale. À ce sujet, je voudrais dire qu'il faut que chacun soit lucide sur le danger qu'elle peut représenter, sur la chance qu'elle peut offrir, et sur le fait que, rien n'est encore fait. La loi qui concerne les Régions va revenir au Sénat très prochainement. Nous allons peut-être avoir des grandes Régions. C'est en tout cas ce qui va revenir de l'Assemblée nationale. Je dirais que plus les Régions sont grandes, plus les Départements devront rester les acteurs de proximité. Car seuls eux pourront faire de la péréquation et de la politique de proximité. On propose aujourd'hui de donner aux très grandes Régions la responsabilité des transports scolaires. Comme politique de proximité, les transports scolaires, vus à 400 km de chez soi, cela risque d'être très intéressant...

Il faut juste savoir que cette réforme n'est pas encore faite, qu'elle prendra certainement différents visages, que peut-être il y aura de très grandes Régions. Si c'est le cas, les Départements resteront vraisemblablement avec des compétences renforcées, qui leur permettront, M. Le président de la Fédération, de continuer à faire vivre les Parcs. Car sans les Départements, ils auraient certainement beaucoup de difficultés.

Je ne voudrais cependant pas prononcer de discours pessimiste. Je voudrais juste vous dire que, quels que soient les règles, les lois et les périmètres, ceux qui exercent le pouvoir, ce sont ceux qui prennent des initiatives. On est pas obligé d'avoir des compétences pour faire un certain nombre de choses et c'est seulement quand on prend des initiatives, qu'on est capable de les réaliser.

En parler, ça peut se faire. Les réaliser, c'est autre chose. Je vous donne deux ou trois exemples. Dans ce département, le conseil général n'avait évidemment pas la responsabilité de l'enseignement supérieur. Pour autant, c'est lui qui a pris l'initiative de créer une université qui forme des ingénieurs et compte aujourd'hui 2 700 élèves et une belle école doctorale.

Ce n'est pas non plus de notre compétence de nous occuper du numérique, pourtant nous sommes en train de le faire.

Je voudrais donc en terminer sur cette image : quelle que soit la situation, c'est auprès des citoyens, dans les communes, les associations de communes, les Parcs, les Départements que les initiatives se prennent. C'est là que l'on trouve des gens qui se disent : nous avons un problème, nous allons le résoudre. Si nous nous y mettons avec cet état d'esprit, alors, nos territoires auront de l'avenir, un avenir équilibré.

Bonne journée.



Jean-Louis Bianco

Ancien ministre, Conseiller spécial de la ministre de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie

Bonjour à tous et à toutes,

Mme la ministre est absente pour la bonne cause, une cause qui nous rassemble tous, j'en suis certain, celle de construire de façon pragmatique et efficace un nouveau modèle de développement.

Je voudrais vous saluer collectivement; les amis que j'ai plaisir à retrouver à la tribune.

Vous toutes et vous tous, mesdames et messieurs,

Je retrouve beaucoup de visages amis. De participer maintenant à la clôture de votre congrès, c'est pour moi à la fois un vrai plaisir et un honneur.

Tout a été dit sur les Parcs. Je vais donc être bref.

Je veux à mon tour, au nom de la ministre et du gouvernement, saluer chaleureusement votre vitalité, que vous prouvez encore à ce congrès, dont tout le monde m'a dit que c'était une grande réussite, sur le plan de l'accueil -merci à toutes celles et tous ceux qui y ont contribué- et sur le plan du sérieux, de la vivacité, de la fraternité des débats.

Vous savez qu'être unis dans votre diversité, est une leçon qui pourrait s'appliquer beaucoup à notre cher pays.

Vitalité. ça tombe bien. 50 ans, 50 Parcs et le dernier Parc que le ministre a salué tout à l'heure, puis de nombreuses perspectives au-delà du Marais poitevin et du Golfe du Morbihan.

Vous l'avez tous dit, je le dis à mon tour, les Parcs sont des territoires exemplaires, par leur capacité d'anticipation -madame la ministre le rappelait tout à l'heure- votre caractère précurseur sur les Plans climat énergie territoriaux, par leur capacité d'innovation et d'expérimentation. C'était le thème de votre congrès d'aujourd'hui, la volonté d'égalité des territoires.

Je voudrais redire, car c'est important pour celles et ceux qui sont ici; vous le savez, mais aussi au-delà, que égalité des territoires ne signifie pas identité, uniformité ou homogénéité.

Vous êtes déjà des acteurs essentiels, de la transition écologique, pas seulement énergétique, mais vers un nouveau modèle de développement.

Jean-Louis disait que vous êtes les fourmis puissantes et efficaces du développement durable. Vous êtes des fourmis qui irriguent ce territoire du développement durable.

La ministre a également parlé des paysages. L'efficacité énergétique Jean-Louis Joseph votre président le disait, autonomie énergétique à l'horizon 2030. Puis, ce qui a été au cœur des propos, avant que je ne sois à cette tribune et aussi au cœur de votre action quotidienne.

Concernant la situation économique et budgétaire ainsi que la dette de notre pays, nous divergeons certainement sur les moyens d'y arriver. D'arriver à quelque chose qui est un impératif national. Ce n'est pas la faute de l'Europe. Nous avons besoin, pour préserver notre indépendance nationale, pour préserver l'avenir, d'avoir des capacités d'agir qui supposent de diminuer la dette et les déficits. C'est un impératif catégorique sur lequel je crois, que chacun peut être d'accord. Bien sûr, il y a plusieurs manières de faire. Je suis très sensible, vous l'imaginez, à ce qui a été dit sur la nécessité -beaucoup de parlementaires de tous bords l'ont également dit- autant qu'il sera possible, dans cet effort d'économies qui doit être partagé, de préserver l'investissement public.

Les parlementaires y travaillent et je compte sur eux, pour améliorer le projet actuel, car nous avons besoin d'investissements publics.

Concernant la réforme du territoire, je comprends et partage les interrogations et débats qui sont les vôtres mais, là encore, nous devons avancer et je pense que la représentation nationale sera bien dans son rôle de trouver les équilibres nécessaires qui nous permettront de mutualiser, de clarifier et d'agir le mieux possible.

Sur les questions touchant à la fracture numérique, c'est un problème que nous rencontrons tous, notamment dans les territoires ruraux. Nous avons établi un schéma de développement avec le conseil général des Alpes-de-Haute-Provence, et d'autres départements pour déterminer ensemble et de manière transparente et démocratique les priorités. Nous avons un programme de financement qui nous permet d'avancer le plus vite possible vers la réalisation des infrastructures nécessaires pour le développement du territoire. À des époques lointaines, l'égalité des territoires, c'était faire venir l'eau, l'électricité. Aujourd'hui, l'égalité des territoires est la condition du développement, et c'est notamment faire venir partout le haut débit.

J'en viens maintenant aux questions du ministère sur l'hydrocarbure et les gaz de schiste dans le Luberon. Je voudrais rappeler que la ministre s'était exprimée la dessus de manière extrêmement précise avant même que ce débat n'émerge au niveau national. Ce n'est donc pas un propos de circonstance. Je confirme une nouvelle fois, mais c'est indispensable, que les hydrocarbures et les gaz de schiste dans le Luberon, c'est non. Les Gaz de schiste dans d'autres Parcs naturels régionaux, c'est non. Les Gaz de schiste en France, c'est non. L'arrêté sera pris très prochainement pour refuser le permis d'exploitation concernant le projet du Luberon, c'est une question de quelques jours ou d'une à deux semaines.



Concernant la centrale biomasse de Gardanne, qui préoccupe les Parcs, beaucoup d'élus ainsi que les communes forestières, la ministre a chargé le préfet, en lien avec le président de Région, de mettre en place immédiatement une structure de concertation. Il y a des craintes, des difficultés, des interrogations. Il faut que toutes les parties prenantes se mettent enfin autour de la table. Les manifestations sont utiles, elles sont même peut-être nécessaires. Maintenant, il faut travailler pour savoir si nous pouvons établir un schéma d'approvisionnement qui permette d'utiliser notre ressource forestière sans défigurer nos paysages, mais pour tous les usages du bois et de la forêt : le bois d'œuvre, le bois de construction, tous les projets et réalisations de chaudières, de petites usines de pellets, Tarascon, et la centrale à biomasse. Je suis convaincu que c'est possible. En tout cas, ce ne sera possible que si un vrai travail de concertation approfondi aboutit à un accord le plus large possible sur ce que l'on fait de notre belle ressource forestière.

Le troisième sujet est national. Encore que le cas de l'usine de biomasse de Gardanne et de la forêt soit un cas général, nous avons à réfléchir aux meilleurs usages de la ressource forestière, entre le bois d'œuvre, entre les autres usages et entre la biomasse. Il faut regarder ce qui, du point de vue des paysages, de l'environnement et de l'efficacité par rapport au CO₂, offrent les meilleures solutions possibles.

Donc, j'en viens maintenant à la participation financière de l'Etat et au budget des Parcs naturels régionaux. Je confirme qu'il sera maintenu en 2015 à la hauteur du budget de 2014. La ministre m'a confirmé son accord pour travailler notamment avec l'Assemblée des Régions de France mais aussi avec votre fédération à l'organisation d'une conférence interministérielle dédiée aux Parcs naturels régionaux.

Voilà, je pense avoir répondu à ces quatre points précis, j'ai bien pris note des messages que je suis chargé de transmettre. Je voudrais terminer très simplement en vous disant du fond du cœur, merci.

Merci à vous tous, qui chaque jour, êtes les acteurs du développement durable. Merci à vous tous et vous toutes, qui prouvaient que dans une époque du pessimisme, on peut avoir par l'action, des motifs d'optimisme. Longue vie aux Parcs naturels régionaux.



La coopération internationale enrichit les projets

En fin de congrès, Dominique Levêque, vice-président de la Fédération des Parcs, en charge de l'Europe et de l'international, a remercié les différentes délégations étrangères présentes, avant de souligner l'importance de la coopération internationale. Ces actions, qui se traduisent par des prises de positions et des projets communs, enrichissent les pratiques dans les domaines des paysages, du tourisme durable via notamment une charte européenne dont le label est attribué par Europarc, etc.